

PREMIÈRE ÉPITRE

DE

SAINT PAUL AUX THESSALONIENS

PRÉFACE

§ I. — DÉTAILS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES SUR THESSALONIQUE. — ORIGINE DE SON ÉGLISE.

I. Thessalonique, ville de Macédoine (1), avait porté autrefois le nom de Therma ou Thermé (2), et avait ainsi donné le nom de Thermaïque (3) au golfe qui baigne encore aujourd'hui son territoire (4). Augmentée et embellie par Cassandre (5), elle reçut de celui-ci le nom de Thessalonique. C'était le nom de la fille de Philippe, roi de Macédoine, que Cassandre avait épousée (6). Le sentiment qui veut que Thessalonique ait reçu son nom de Philippe lui-même en souvenir d'une victoire qu'il aurait remportée sur les Thessaliens (7), adopté par Glaire (8) et Darras (9), ne repose que sur de trop faibles autorités (10) : aussi est-il aujourd'hui complètement abandonné par les auteurs de la docte Allemagne (11).

(1) Strab., VII, p. 323, Casaub. Tite-Liv., XLV, 30. Cic., *de Prov. cons.*, cap. II, § 4; in *Pison.*, xxxiv, 84. Justin, *Hist.*, XXV, cap. III. Ptolem., lib. III, cap. XIII, § 14 : VIII, XII, § 4. Pomp. Mel., lib. II, cap. III.

(2) ἡ πρότερον Θέρμη ἐκαλεῖτο. Strab., VII, p. 330, *Fragm.* 24. Herod., VII, 121. Thucyd., lib. I, cap. LXI. Cependant Pline, IV, 36, nomme Thessalonique et Thermé, ce qui ferait supposer que l'ancienne Thermé n'avait pas complètement disparu, et que Thessalonique avait été primitivement peuplée par des habitants de Thermé.

(3) « Therme in Thermaico sinu. » Pline, IV, 36. Strab., VII, pp. 329, 330, *Fragm.* 13, 25. Ptolém. précité.

(4) Ce golfe s'appelle aujourd'hui du nom moderne de la ville, golfe de Salonique, dans l'Archipel.

(5) Fils d'Antipater, le même qui plus tard fit mettre à mort Olympias, mère d'Alexandre le Grand. Pausan., lib. IX, cap. VII, § 2 ; Justin, XIV, 8, et ailleurs. Il obtint en partage, après la bataille d'Ipsus, la Macédoine et la Grèce.

(6) Strab., p. 330, *Fragm.* 21 et 24. Comp. Pausan., VIII, cap. VII, § 7. Just., XIV, 6; XVI, I.

(7) Θεσσαλῶν νίκη.

(8) *Introd.*, etc, t. VI, p. 161, 1^{re} éd.

(9) *Hist. gén. de l'Église*, t. V, p. 574.

(10) Étienne de Byzance, *de Urb. et Pop.*, sous la rubrique de Thessalonique ; le moine Tzetzés, *Chil.*, X, 274 ; et avant eux l'empereur Julien, *Orat.*, II, p. 200, éd. 1630, Paris.

(11) Voy. Lünemann, *Introd. à cette ép.*, dans l'ouvrage de Meyer, 3^e éd., 1867.

Cette ville devint sous les Romains le chef-lieu et la métropole de la Macédoine seconde (1). Elle était la résidence du préteur romain (2). Cicéron y a passé plusieurs mois de son exil, et nous avons encore quelques-unes des lettres qu'il nous dit lui-même avoir écrites de Thessalonique (3). Depuis la domination romaine, elle était devenue un des ports les plus commerçants de la Méditerranée. C'était une ville très-riche et très-peuplée (4). Traversée par la voie Egnatienne, qui, partant de Dyrrachium (5), conduisait le voyageur tout le long de la Macédoine jusqu'en Thrace, aux embouchures même de l'Hèbre (6); placée au pied d'une petite chaîne de hauteurs qui ferment le golfe du côté de l'Est et du sommet desquelles on voit à l'horizon l'Olympe dans toute sa splendeur (7), Thessalonique était devenue le rendez-vous d'une population nombreuse, source, pour la ville, de grandes richesses et d'une grande dépravation de mœurs. Les Juifs s'y étaient établis de bonne heure et en grand nombre (8). Au V^e siècle de notre ère, elle était la métropole de la Thessalie, de l'Achaïe et des autres provinces qui dépendaient de la préfecture de l'Illyrie. Le préfet lui-même résidait à Thessalonique. Ravagée souvent et souvent détruite, elle semblait toujours renaître de ses cendres, pour s'élever à une nouvelle puissance et à une nouvelle splendeur. En 1179, Manuel Comnène fit de cette ville et de son territoire un royaume de Thessalonique en faveur de Renier de Montferrat, à qui il donnait sa fille. Ce royaume fut de peu de durée : il revint à l'empire à la fin du XIII^e siècle. En 1313, profitant de l'affaiblissement de l'empire byzantin, les habitants de Thessalonique la vendirent à prix d'argent aux Vénitiens, à qui elle fut, en 1430, enlevée par les Turcs sous Amurat II. Au milieu de ces différentes vicissitudes, cette ville ne cessa jamais d'être, sous le rapport ecclésiastique, un siège très-important (9). Aujourd'hui encore, elle fait partie des principaux titres que, sous la dénomination d'archevêchés *in partibus infidelium*, le Saint-Siège donne à ceux dont il veut récompenser les talents et les vertus, tout en les gardant auprès de lui. De nos jours, elle porte le nom de *Saloniki*, Salonique. Elle est chef-lieu d'*eyalet*, ou province turque, et, après Constantinople, la ville la plus florissante de la Turquie d'Europe. Elle est la résidence d'un métropolitain grec, d'un grand mollah musulman,

(1) Strab., VII, p. 334, *Fragm.* 48. Tite-Live, XIV, 29. Strabon et quelques auteurs l'appellent simplement la métropole de la Macédoine.

(2) Cic., *pro Planc.*, cap. xli.

(3) Voy. *ad Fam.*, xiv, 1; *ad Qu. frat.*, iv, 1 et 2; *ad Att.*, iii, 22.

(4) Voy. App., *Civ.*, IV, 118. Strab., VII, p. 323 : ἡ νῦν μέγιστα τῶν ἄλλων εὐάνδρει. Tite-Liv., XLV, 30. Pline, IV, 36. Elle possédait des arsenaux importants. Tite-Liv., XLIV, 10, 34.

(5) Strab., *ib.*, p. 329, *Fragm.* 10. La ville de Dyrrachium porte aujourd'hui le nom de *Durazzo*.

(6) Fleuve de la Thrace. On l'appelle maintenant *Maritza*. Il a 400 kil. de cours. Il se jette dans l'Archipel, après avoir passé par Philippopoli, Andrinople et Demotica.

(7) Voy. Cousinéry, *Voyage dans la Macéd.* Paris, 1831, t. I, pp. 23 et suiv. Renan, *S. Paul*, p. 157.

(8) Act., xvii, 1. Les Juifs devaient être nombreux, puisqu'ils y avaient, non pas un oratoire (προσευχή), mais une synagogue. Comp. Phil., *Legat.*, § 36, t. II, p. 587. Mang. Ce grand nombre des Juifs ne doit pas nous étonner : il s'explique fort bien par le commerce important de Thessalonique.

(9) Voy. L. Fr. Tafel, *de Thessalonica ejusque agro*. Berol., 1839, pp. 45 et suiv.

d'un grand rabbin. On y compte plusieurs milliers de Turcs, de Juifs et de Grecs. On estime sa population à 70,000 habitants (1).

II. L'Église de Thessalonique se glorifia toujours d'avoir eu saint Paul pour fondateur (2). Ce fut à son second voyage qu'après avoir passé par Amphipolis et Apollonia (3), saint Paul vint à Thessalonique. Les Juifs y étaient en grand nombre et y possédaient une synagogue. Selon son usage, le grand Apôtre, voulant commencer par eux son ministère, s'y rendit tout d'abord, et, pendant trois semaines consécutives, il y prêcha Jésus-Christ. Il eut le bonheur de gagner à la foi quelques Juifs et un nombre bien plus grand de païens prosélytes, et surtout de femmes appartenant à la meilleure société de Thessalonique (4). Mais ce qui s'était déjà passé tant de fois se renouvela dans cette ville. Les Juifs, jaloux et mécontents, suscitèrent des troubles pour entraver l'œuvre de Paul. Ils recrutèrent une bande d'oisifs et de vagabonds, tels que, de tout temps, il s'en trouve dans les grandes villes, prêts à faire du bruit pour qui les paie. Ils allèrent donc faire du tapage devant la maison de Jason, qui donnait l'hospitalité à Paul et à ses compagnons; ils pénétrèrent même dans la maison, afin de mettre la main sur ceux qu'ils demandaient à grands cris. Comme on ne les trouva pas, les émeutiers garrottèrent Jason et avec lui quelques fidèles. Ils les menèrent aux magistrats (5). On entendait les cris les plus confus. Ils les accusaient d'être d'un parti de révolutionnaires qui troublaient l'univers entier, de conspirer contre César et de chercher à renverser les lois. Au milieu de ce trouble, les magistrats, voulant donner fin à cette affaire, forcèrent Jason et les fidèles qui avaient été arrêtés avec lui, de donner caution, et les renvoyèrent. Les Juifs et leurs séides n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils désiraient; mais néanmoins, en rendant extrêmement critique la position de Paul et de Silas, ils arrivèrent à un résultat qui les satisfaisait en partie. Par un motif de prudence, Paul et Silas quittèrent la ville dès la nuit suivante (6). Mais la semence de la parole évangélique avait trouvé un terrain favorable; et, en quittant cette ville, saint Paul y laissait une Église pleine de foi et de constance au milieu même des persécutions qui vinrent l'assaillir après le départ de l'Apôtre (7). Aussi cette Église était un modèle que saint Paul se plaisait à citer et qui répandait partout comme un parfum d'édification, en sorte qu'elle se re-

(1) On peut consulter, sur tout ce que nous venons de dire, Tafel, précité. *Burgerhoudt, de Catus christianorum Thessalonicensis ortu fatisque*, etc. Lug., Batav., 1825. Winer, *Bible R. W. Mannert, Geogr.*, VII, 471 et suiv. Danko, *Hist.*, etc., p. 360. Lünemann, précité, et Riggenbach, *Comment.* inséré dans le *Theol... homilet. Bibelwerk* de Lange, 2^e éd., 1867. Les cartes géographiques de Menke et de Kiepert de Berlin, et les Dict. de Calmet, de Bouillet et de Dezobry. Cousinéry, I, 116 et suiv. Clarke, *Travels*, IV, 381 et suiv.

(2) Αὐτὸν γὰρ αὐχεὶ Θεσσαλονίκης τὸν Παῦλον ἔχειν τῆς εὐσεβείας διδάσκαλον. Jean Camen., περί ἀλώσεως Θεσσαλονίκης, cap. III, éd. Combeffils.

(3) Voir sur ces deux villes, Act., XVII, 1, note.

(4) Act., XVII, 1-4. Comp. I Thess., I, 7-9; II, 1; IV, 1.

(5) Ἐπὶ τοὺς πολιάρχας. Se fondant sur une ancienne inscription de Thessalonique, Tafel (ouvrage précité, prol., p. 30) dit qu'ils étaient au nombre de six. Il y avait parmi eux le questeur de la ville et l'agonothète.

(6) Act., XVII, 5-10. Comp. I Thess., II, 14-16; III, 4.

(7) I Thess., I, 6; II, 14-16; III, 5, 7.

commandait elle-même à l'admiration des fidèles des autres Églises (1). Saint Paul avait eu, à deux reprises différentes, la pensée de revenir à Thessalonique ; mais il ne put mettre ce projet à exécution que lors de son troisième voyage apostolique (2).

§ II. — AUTHENTICITÉ DE LA PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONIENS.

I. L'authenticité de cette lettre n'a jamais fait l'ombre d'un doute dans l'antiquité chrétienne. Toute la tradition s'accorde à la regarder et à la citer comme étant de saint Paul. Nous la voyons désignée dans le canon de Muratori (3), dans celui des Constitutions apostoliques (4), dans celui de saint Athanase (5), etc. Quelques-auteurs citent, comme contenant des allusions à notre épître, les passages de saint Clément de Rome que nous donnons en note (6), de saint Ignace martyr (7) et de saint Polycarpe (8). Mais Lünemann, Bisping et Langen (9) observent avec raison que ces passages sont trop peu concluants pour en faire le point de départ d'une preuve. Nous n'y insisterons donc point. Nous produirons plutôt les témoignages suivants, qui sont irrécusables : saint Irénée (10), Tertullien (11), Origène (12),

(1) I Thess., I, 7-9. Il y avait même au milieu de cette Église des manifestations des dons du Saint-Esprit (v, 19, 20).

(2) I Thess., II, 18. Act., XX, 1-4.

(3) Corinthiis et Tessalonicensibus (*sic*), licet pro correctione iteretur, etc.

(4) Παύλου ἐπιστολαὶ δεκατέσσαρες.

(5) Καὶ μετὰ ταύτας πρὸς Θεσσαλονικεῖς δύο. La même indication se lit dans la *Synopse*, qui se trouve parmi les œuvres du S. Docteur.

(6) Ὁρσιλομεν κατὰ πάντα εὐχαριστεῖν αὐτῷ. (Comp. I Thess., v, 18.) Ep. I ad Cor., cap. XXVIII. Σωζέσθω οὖν ἡμῶν διὸν τὸ σῶμα ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. (Comp. I Thess., v, 23.) *Ibid.*

(7) *Ad Polyc.*, cap. I. Προσευχαῖς σχολάζετε ἀδιαλείπτως. Comp. I Thess., v, 17. Et dans sa *Lettre aux Ephésiens*, ch. X. Καὶ ὑπὲρ τῶν ἄλλων δὲ ἀνθρώπων ἀδιαλείπτως προσεύχεσθε. Comp. I ad Thess., v, 17.

(8) *Ad Phil.*, II, 3. Ἀπεχόμενοι πάσης ἀδικίας. (I Thess., v, 22.) Dans la même épître de S. Polyc., ch. IV. Ἐντυγχανούσας ἀδιαλείπτως περὶ πάντων. (I Thess., v, 17.)

(9) Lün., p. 10. Langen, p. 114.

(10) *Adv. hæres.*, lib. V, cap. VI, § 1. « Et propter hoc Apostolus... explanavit perfectum et spiritualem salutis hominem, in prima Epistola ad Thessalonicenses dicens sic : Deus autem pacis, » etc (I Thess., v, 23). *Ibid.*, cap. XXX, § 2. « Hoc et Apostolus ait : Cum dixerint, Pax et munitio, tunc subitaneus, » etc. (I Thess., v, 3).

(11) « Quæ hæc tempora cum Thessalonicensibus lege. » (I Thess., I, 9, 10 ; II, 19 ; IV, 13-16). « Et ideo majestas Spiritus sancti perspicax ejusmodi sensuum, et in ipsa (*forte* prima) ad Thessalonicenses epistola suggerit : De temporibus autem, » etc. (I Thess., v, 1-3). *De Resurr. carn.*, cap. XXIV. Le même Père, *adv. Marc.*, V, cap. XV, cite I Thess., IV, 16, et v, 23. On trouve dans Tertullien beaucoup d'autres citations empruntées à notre épître.

(12) Ἄλλὰ καὶ ἐν τῇ πρὸς Θεσσαλονικεῖς προτέρῃ ἐν ἐτέραις λέξει τὴν αὐτὴν διαφορὰν παριστάς, φησὶν ἄλλους μὲν εἶναι τοὺς κοιμωμένους, ἄλλους δὲ τοὺς ζῶντας (I Thess., IV, 12-14). *Contr. Cels.*, lib. II, n. 65. « Dans sa première Epître aux Thessaloniens, il (l'Apôtre) établit en d'autres termes cette différence, en distinguant ceux qui dorment et ceux qui sont vivants. » Ce passage d'Origène servira à nous faire comprendre comment il a pu, *Contr. Cels.*, lib. III, n. 20, citer au singulier l'Ép. aux Thessal., bien que l'on voie, par le passage que nous venons de transcrire, qu'il en reconnaissait deux : καὶ τῇ πρὸς Θεσσαλονικεῖς. Ainsi, dans le Canon de Muratori, avant les paroles citées pl. h. (note 30), on lit : « ad Thessalonicenses *sexta*, » bien qu'il n'en reconnaisse que deux.

Clément d'Alexandrie (1). Quant aux Pères des âges subséquents, il est parfaitement inutile de reproduire ici leur témoignage. Aux yeux d'une saine critique, l'authenticité de la première Épître aux Thessaloniens est donc parfaitement établie. Renan lui-même (2) la range parmi les épîtres certaines, bien que, dit-il, on y ait fait quelques objections.

II. Cet auteur aurait mieux fait d'indiquer la nature de ces objections, plutôt que de leur donner une certaine importance par la manière indéterminée dont il en parle. Cette question d'authenticité est une question historique, qui se résout par des témoignages irrécusables. Il eût été convenable de dire qu'on n'avait rien trouvé dans la Tradition qui pût raisonnablement être opposé à cette authenticité toujours admise dans l'Église, mais que les objections dont on parle d'une manière si vague, étaient tirées uniquement de soi-disant motifs intrinsèques, c'est-à-dire subjectifs et dépendant presque entièrement d'appréciations personnelles. Ces objections, formulées d'abord par Schrader (3), puis par Baur (4), peuvent se réduire aux quatre suivantes : 1° La première Épître aux Thessaloniens est d'un caractère tout opposé à celui des épîtres reconnues comme étant de saint Paul. A l'exception du ch. iv, 14-17, on n'y rencontre aucune pensée de doctrine, aucune idée dogmatique. Ici, contrairement aux autres écrits de l'Apôtre, la partie parénétiqne ne découle pas du dogme comme conséquence ; elle n'est amenée par rien, et de plus elle y occupe la place principale ou plutôt elle joue presque le rôle de sujet unique de l'épître. 2° Cette épître trahit, de la part de l'auteur, l'unique préoccupation de se mettre d'accord avec les Actes des Apôtres et surtout avec les Épîtres aux Corinthiens. 3° D'après ce qu'on lit dans cette épître, on est porté à croire qu'elle a été composée peu de temps après le départ de l'Apôtre ; et cependant, d'après l'idée qu'il nous donne de l'Église de Thessalonique, on devrait conclure pour sa composition à une époque plus éloignée. 4° Le passage iv, 14, paraît calqué sur I Cor., xv, 52, et il entre dans des détails qu'on ne retrouve dans aucune des autres épîtres de saint Paul.

Ces objections ont été réfutées par les auteurs allemands, W. Grimm (5), J. P. Lange (6) et Lünemann (7). Nous allons, nous aussi, répondre en peu de mots.

Quant à la première, il faut vraiment vouloir attaquer cette épître de parti pris, pour rejeter son authenticité, à cause du plus ou moins d'im-

(1) *Pædag.*, lib. I, p. 88, éd. Syll. Τοῦτο τὰ σαφέστατα ὁ μακάριος Παῦλος ὑπεσημήνατο, εἰπὼν (I Thess., I, 7). *Ström.*, IV, 12, p. 296. Πάντα δὲ δοκιμάζετε, ὁ Ἀπόστολός φησι, καὶ τὸ καλὸν κατέχετε (I Thess., v, 21).

(2) *S. Paul*, introd., p. vi.

(3) Schrader, *Apostel Paulus*. Leipz., 1836, th. V, pp. 23 et suiv.

(4) Baur, *Der Ap. Paulus*, t. II, pp. 94-107, 341-369, 2^e éd., 1867. Le second passage que nous venons de citer est la reproduction d'un article de Baur, publié par lui en 1855, dans une revue théolog. allemande, et inséré à la fin de l'ouvrage, par le Dr Zeller, par les soins duquel a paru, après la mort de Baur, la 2^e éd. de l'ouvrage, *Der Ap. Paulus*.

(5) *Theol. Stud. und. Kritiken*, 1850, 4^e livraison, pp. 753 et suiv.

(6) *Das Ap. Zeitalt.* Brunschw., 1853, t. I, pp. 108 et suiv.

(7) *Comment.*, etc., pp. 10 et suiv. Il faut y ajouter Riggensbach, *Comment.*, dans la *Bible* de Lange.

portance qu'ont ici la partie dogmatique ou la partie parénétiq. L'Apôtre n'écrivait pas d'après un plan uniforme et arrêté pour toutes ses épîtres. Lorsqu'il s'adressait à des Églises travaillées par des doctrines erronées, le dogme, on le comprend, avait pour lui une extrême importance. Mais en écrivant, comme ici, à des fidèles qu'il voulait encourager et prémunir en même temps contre des craintes exagérées au sujet du second avènement de Jésus-Christ, il ne pouvait écrire que ce que nous y lisons. Ce qui guidait saint Paul dans ses écrits, c'étaient les besoins de ceux auxquels il s'adressait, et les circonstances particulières dans lesquelles ils se trouvaient.

On comprend d'autant moins la seconde objection de la part de Baur, que¹ il s'est servi des contradictions apparentes entre le livre des Actes et quelques épîtres de saint Paul, pour attaquer l'authenticité, tantôt des Actes, et tantôt des épîtres elles-mêmes. 2^o Cet appel fréquent au souvenir des lecteurs pour les choses dont il leur est parlé (1), s'explique fort bien par le grand désir de l'Apôtre d'amener ses lecteurs au but qu'il s'était proposé. 3^o L'accord entre cette épître et le livre des Actes, prouverait plutôt l'authenticité des Actes, attaquée par Baur avec tant d'insistance : car, comment expliquer alors que les Actes seraient, ainsi que le veut le critique de Tübingue, une compilation élaborée au second siècle de l'Église ? 4^o Les rapprochements d'expressions entre cette épître et celles aux Corinthiens sont forcés et exagérés ; et puis, comme on pourrait faire les mêmes comparaisons entre l'Épître aux Galates et celle aux Romains, il s'ensuivrait que l'on devrait douter aussi de l'authenticité de ces deux dernières ; ce que pourtant Baur n'admet pas. 5^o Enfin, comment peut-on s'étonner qu'un auteur, écrivant plusieurs lettres, où reviennent à peu près les mêmes idées, ait employé des expressions qui se retrouvent dans la plupart de ses écrits ? Et notez que, d'un autre côté, Baur a attaqué l'authenticité des Epîtres aux Philippiens et aux Colossiens, parce qu'on y rencontre des expressions qu'on ne lit dans aucune de celles qu'il regarde comme authentiques.

La troisième objection ne repose que sur une interprétation arbitraire de certains passages de notre épître (2), ainsi qu'on peut s'en assurer en les lisant attentivement et sans parti pris.

La quatrième objection n'est pas non plus bien sérieuse. Du reste, Baur prétend que l'auteur de l'Épître en question était convaincu du prochain avènement du Sauveur. Il nous semble qu'un faussaire postérieur à saint Paul se serait bien gardé de faire dire à l'Apôtre une chose que les événements devaient si bien démentir. Concluons donc que rien de sérieux n'a été produit contre l'authenticité de la première Épître de saint Paul aux Thessaloniens.

(1) Voy. I, 4 ; II, 1, 2, 9-11 ; III, 3, 4 ; IV, 2.

(2) I, 7, 8 ; II, 18 ; III, 10 ; IV, 9, 11.

§ III. — A QUELLE OCCASION ET DANS QUEL BUT A ÉTÉ ÉCRITE CETTE ÉPÎTRE ? — LIEU ET DATE DE SA COMPOSITION.

I. Nous avons vu plus haut que, par suite d'un tumulte populaire excité par des Juifs, saint Paul et ses compagnons, Timothée et Silas, avaient été obligés de quitter, à la faveur de la nuit, la ville de Thessalonique. Après un séjour à Bérée, qui, par les mêmes motifs, ne put être long (1), saint Paul était arrivé à Athènes (2). Préoccupé du sort de sa chère Eglise de Thessalonique, qu'il avait quittée à la hâte, au milieu de circonstances si critiques; ne pouvant d'ailleurs maîtriser plus longtemps sa légitime impatience de connaître quelles avaient été pour les nouveaux convertis les suites de l'effervescence populaire, et où en étaient les affaires d'une Eglise nouvellement fondée, l'Apôtre envoya d'Athènes (3) à Thessalonique son fidèle Timothée, avec mission d'y porter des paroles de consolation et d'encouragement, de se rendre compte de l'état des choses, et de revenir ensuite le renseigner exactement sur tout ce qu'il désirait savoir. L'Apôtre s'était décidé à ce parti bien malgré lui : car il avait déjà, à deux fois différentes, été sur le point de retourner lui-même à Thessalonique; mais, ainsi qu'il l'écrit dans cette épître (4), *impedivit nos Sathanas*. Timothée rejoignit l'Apôtre (5), et ce fut à Corinthe, comme nous le verrons plus bas. Les nouvelles qu'il apporta à saint Paul au sujet des persécutions dont les Thessaloniens avaient été l'objet (6), remplirent de tristesse le cœur de l'Apôtre; mais l'admirable constance avec laquelle ils les avaient supportées le consolèrent et y firent naître des sentiments de joie (7). Mais en même temps Timothée ne cacha pas à l'Apôtre ce que laissaient à désirer ces nouveaux convertis sous le rapport de leur instruction (8) et de leur conduite (9). Ne pouvant donc pour le moment aller les voir en personne, saint Paul saisit avec avidité l'occasion du retour de saint Timothée pour écrire aux Thessaloniens, en leur faisant part des impressions produites en lui par les renseignements qu'il venait de recevoir sur leur compte, et en leur donnant les instructions et les recommandations qu'il jugeait en rapport avec l'état où ils se trouvaient.

II. Le but que se propose saint Paul dans cette épître peut être ramené à ces trois choses principales : 1° témoigner aux Thessaloniens la joie

(1) Act., xvii, 10-15.

(2) Act., xvii, 16 et suiv.

(3) III, 2, 5. Hug, t. II, p. 293, et quelques auteurs ont pensé que c'est de Bérée que S. Paul avait dépêché Timothée vers les Thessaloniens. Mais, à cause du ch. III, 1, 2, il faut dire que ce départ eut lieu d'Athènes. C'est à ce sentiment que se rallie aujourd'hui le très-grand nombre des auteurs. Voy. Langen, p. 143.

(4) II, 18.

(5) III, 6.

(6) I, 6; II, 14; III, 2, 3. Comp. I, 7, 8.

(7) I, 2, 3; II, 19, 20; III, 7-9.

(8) III, 10; IV, 12-17; V, 1-3.

(9) IV, 1-11; V, 4-24.

qu'il a ressentie de leur constance au milieu des persécutions, et les encourager à persévérer dans cette fidélité à toute épreuve pour Jésus-Christ; 2° leur donner des conseils et leur faire des recommandations pratiques sur ce que saint Timothée lui avait signalé de défectueux dans leur conduite; 3° compléter leur instruction au sujet de la résurrection des morts et du second avènement du divin Sauveur. Un auteur allemand, Lipsius (1), a prétendu que le but de l'Apôtre, dans cette épître, était de s'opposer aux docteurs judaïques. Mais les textes sur lesquels il s'appuie pour prouver ce qu'il avance ne peuvent se prêter à cette interprétation que par des procédés tout-à-fait arbitraires (2). Aussi ce sentiment n'a-t-il pas trouvé d'adhérents (3). Il faut dire la même chose de l'opinion d'un autre auteur allemand, Hofmann (4). Il prétend que Timothée aurait, à son retour de Thessalonique, prévenu l'Apôtre qu'on avait profité des persécutions survenues, pour indisposer contre lui les fidèles de la nouvelle Église. Rien, dans la présente épître, ne peut avoir donné lieu à une pareille supposition, qui, du reste, n'a trouvé aucun écho en Allemagne.

III. Timothée, au moment où saint Paul écrivait sa première épître aux Thessaloniens, venait de rejoindre l'Apôtre (5). Cette réunion du maître et de son disciple n'eut lieu qu'à Corinthe (6): c'est donc dans cette dernière ville, et encore dans les premiers temps de son séjour (7), que saint Paul a composé la présente épître. C'est le sentiment adopté par presque tous les auteurs modernes, qu'il faudrait ici citer en trop grand nombre, sans que cela soit nécessaire. Il faut donc, avec la grande généralité des auteurs, rejeter le sentiment de ceux (8) qui pensent à tort qu'elle a été écrite d'Athènes (9).

IV. Pour ce qui est de l'époque à laquelle fut composée notre épître, il règne à ce sujet parmi les auteurs une grande variété d'opinions. Mentionnons d'abord, pour mémoire, Koehler et Whiston, dont le premier assigne l'an 66 et le second l'an 67 comme date de cette épître; et Sepp, qui en fixe la composition à l'an 50. Michaelis a opiné (10) pour l'an 51; mais il est, à ce titre, justement réprimandé par l'abbé Glaire, pour

(1) *Theol. Stud. und. Krit.*, 1854, 4^e livr., pp. 905 et suiv.

(2) Voyez en effet les textes sur lesquels s'appuie Lipsius : I, 4 ; II, 12, 17-20 ; III, 3, 5 ; V, 21-22.

(3) Lünem. l'a réfuté plus longuement peut-être qu'il ne le méritait, pp. 5-7.

(4) *Die heil. Schrift N. T.* Nordl., 1862, th. I, pp. 270 et suiv.

(5) III, 6. « *Nunc* autem veniente Timotheo, » etc. Gr. Ἄρτι δὲ ἐλθόντος Τιμοθέου.

(6) Act., XVII, 15, comparé avec XVIII, 5.

(7) Car à ce moment S. Paul à Corinthe n'avait encore exercé son ministère qu'à l'égard des Juifs (XVIII, 5). Comp. 6, 7.

(8) La souscription du texte grec ἐγράφη ἀπὸ Ἀθηνῶν. Théodoret : Πρώτην γὰρ δὴ γεγράθει νομίζω τῶν πρὸς Θεσσαλονικίας τὴν προτέραν ταύτην γὰρ ἐξ Ἀθηνῶν ἀπέστειλεν ὁ θεῖος Ἀπόστολος. « Je pense que la première aux Thessal., a été écrite avant toutes les autres : car c'est d'Athènes que le divin Apôtre la leur a envoyée » *In Ep. Paul præfat.* Quelques auteurs allemands, Hemming, Bullinger, etc., ont pensé que cela avait eu lieu pendant un second séjour de S. Paul à Athènes. Boettger a avancé la même chose. Ce ne sont que de simples affirmations et des hypothèses entièrement gratuites.

(9) Le passage III, 1, 2, invoqué à l'appui de ce sentiment, est plutôt de nature à le combattre, à cause du trop court séjour de S. Paul à Athènes. C'est même pour cela que les auteurs cités dans la note précédente ont imaginé un second voyage de S. Paul à Athènes.

(10) *Introd. au N. T.*, t. III, p. 460.

avoir abandonné sans motif suffisant le sentiment généralement reçu, qui assigne une date antérieure. Schrader, lui aussi, en recule la composition à l'époque du troisième voyage de saint Paul. Il a été réfuté par Schneckenburger (1) et Schott (2). Hug, Glaire et Bisping opinent pour l'an 54. Cela nous paraît reculer trop la date de notre épître. Il n'y a donc de réellement admissibles que l'an 52 (3) ou 53 (4). La seconde de ces dates nous paraît préférable : elle s'accorde mieux avec la chronologie généralement adoptée pour la vie et les voyages de saint Paul.

§ IV. — ANALYSE DE CETTE ÉPÎTRE. — SA PARTIE DOGMATIQUE ET SA PARTIE MORALE. — SA VALEUR LITTÉRAIRE.

I. Cette épître renferme deux parties. La première (I, 1 — III, 13) est plutôt historique. Elle rappelle aux Thessaloniens leurs persécutions et celles que saint Paul a endurées parmi eux, leur courage et leur persévérance au milieu des épreuves, le zèle tout gratuit avec lequel l'Apôtre n'a rien épargné pendant son séjour dans leur ville pour leur annoncer l'Évangile, son désir incessant de revenir parmi eux, la résolution qu'il avait prise de leur envoyer Timothée, la joie des nouvelles qu'il en a reçues sur leur compte ; puis cette partie se termine par les souhaits spirituels de l'Apôtre à l'égard des Thessaloniens. La seconde (IV, 1 — V, 24) contient une partie dogmatique sur la résurrection des morts et le second avènement de Jésus-Christ (III, 12-16), et une partie parénétiqne, dans laquelle l'Apôtre exhorte ses lecteurs à fuir les vices des païens, l'impudicité et la paresse, et à pratiquer la charité et toutes les autres vertus dont il leur donne le détail. Il y mêle quelques avis touchant les dons du Saint-Esprit (V, 19, 20). Les vv. 25-28 renferment les recommandations, les salutations et le souhait par lesquels l'Apôtre termine ses épîtres.

II. A part le passage IV, 13-16, il y a, dans cette épître, peu d'enseignements dogmatiques. Cependant, fait observer avec raison Reithmayr, le commencement du IV^e chapitre renferme cette vérité importante que l'Évangile n'est pas seulement l'annonce de la grâce que Dieu accorde par Jésus-Christ, mais qu'il est encore l'annonce des dispositions demandées et des devoirs imposés par le Sauveur. Nous y voyons aussi l'existence d'une hiérarchie, représentée par ceux qui gouvernaient l'Église de Thessalonique (V, 12). Quant à la partie morale, elle est pleine de graves enseignements se rapportant à la pureté, à la charité, à la vigilance, à la mutuelle édification, à la soumission, à la persévérance dans la prière,

(1) *Einleit.*, etc., pp. 165 et suivantes.

(2) *Proleg.*, pp. 14 et suiv. Voy. Lün., p. 10.

(3) C'est le sentiment de Baronius, Estius, Reithmayr, traduit par Valroger, t. II, p. 200 ; Langen, p. 113 ; Vidal, *S. Paul*, t. II, p. 408, et Reischl.

(4) Cette date est préférée par Lünemann ; Wieseler, *Chronol. des ap. Zeitalt.* Götting., 1848, pp. 40 et suiv. ; Riggenbach, Lamy, t. II, p. 361, et Winer, dans sa table chronol., à la fin de son *Bibl. R. W.* Le Dr Allioli ne s'est pas décidé : il propose 52 ou 53.

qui doivent être les préoccupations incessantes de ceux qui veulent mener une vie vraiment chrétienne.

III. Quant au point de vue littéraire, cette épître est pleine d'onction, de tendresse, d'émotion et de charme. Voyez comme II, 7-11, il se sert, pour exprimer son amour envers les Thessaloniens, des expressions les plus vives, des images les plus caressantes (1) : il se représente comme la nourrice réchauffant ses nourrissons en son sein, comme un père veillant sur ses enfants. Avec quelle fierté il revient sur ce détail, qui pourrait paraître puéril, qu'il n'a mangé *gratis* le pain de personne, qu'il a travaillé jour et nuit comme un ouvrier, bien qu'il eût pu, comme les autres apôtres, demander sa subsistance à ceux qu'il évangélisait ! Remarquez encore ce passage (II, 19, 20) où il appelle les Thessaloniens son espérance, sa joie, sa couronne. Remarquez encore cette manière vive et originale qu'il emploie en parlant du chrétien armé de pied en cap pour soutenir les combats que lui livre l'ennemi du salut (v, 8.) On sent dans toute cette épître l'âme ardente de saint Paul embrasé d'amour pour ses enfants en Jésus-Christ, et dévoré d'un zèle que rien n'arrête pour le salut de leurs âmes.

(1) Renan, *S. Paul*, p. 236.



PREMIÈRE ÉPITRE AUX THESSALONIENS

CHAPITRE I.

Saint Paul adresse cette lettre aux Thessaloniens et il les salue. (ῥῥ. 1-2.) — Il rend grâces à Dieu pour eux. (ῥῥ. 2-3.) — Il leur rappelle quelle a été sa prédication parmi eux et les heureux fruits qu'elle y a produits. (ῥῥ. 4-10.)

1. Paul, et Silvain, et Timothée, à l'Église des Thessaloniens, en Dieu le Père et en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2. Grâce et paix à vous. Nous rendons continuellement grâces à Dieu pour vous tous, faisant sans cesse mémoire de vous dans nos prières ;

3. Nous rappelant devant Dieu

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium in Deo Patre, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, et pax. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione,

3. Memores operis fidei vestræ,

1. — *Paulus*. S. Paul ne mentionne pas ici son titre ni sa dignité d'apôtre. Ce fait a attiré l'attention des interprètes, qui ont cherché à en pénétrer le motif. S. Chrys. et les interprètes grecs ont pensé que c'était par égard pour les Thessaloniens nouvellement convertis. Estius, de son côté, croit que l'Apôtre a voulu ici ménager Silas et Timothée. Nous ne pensons pas que ce soient là les véritables motifs que S. Paul ait eus en vue. Nous croyons tout simplement qu'il n'a pas fait mention de son titre d'apôtre parce que cela n'était pas nécessaire auprès des Thessaloniens qu'il venait d'évangéliser et qui le regardaient comme leur Apôtre. S. Paul a insisté sur ce titre lorsqu'il a écrit à des Églises au milieu desquelles ce titre légitime lui était contesté, comme parmi les Corinthiens et les Galates, ou bien lorsqu'il adressait ses épîtres à des Églises qu'il n'avait pas personnellement évangélisées (comp. Rom., 1, 1. Col., 1, 4), ou bien lorsqu'il voulait donner plus de poids à ses écrits. Comp. Eph., 1, 1. I et II ad Tim. et ad Tit. — *Silvanus*. Riggenbach croit que Silas est nommé le pre-

mier parce qu'il était plus âgé que Timothée, qui était encore jeune à l'époque où S. Paul lui écrivit les deux ép. désignées par son nom. Comp. I Tim., 1v, 12. II Tim., 11, 22. Silas et Timothée, ainsi qu'on le voit par le ch. xvii des Actes, avaient avec S. Paul évangélisé les fidèles de Thessalonique. — *In Deo*. C'est à dire, ainsi que l'explique S. Chrys., τῇ Ἐκκλησίᾳ τῇ ἐν Θεῷ. Les chrétiens sont en communion avec Dieu par Jésus-Christ. Le S. Docteur ajoute cette réflexion : ἐι τις ἀμαρτίας δοῦλος, οὐ δύναται λέγεσθαι ἐν Θεῷ. Comp. Joan., xiv, 22 ; xv, 4, 5. I Joan., 11, 17, 24, etc. — *In Deo*, etc. Rom., 1, 7 et note.

2. — *Gratia...* et *pax*. Rom., 1, 7, note. — *Gratias*, etc. Phil., 1, 3, 4. — *Sine intermissione*. Ces deux mots sont la traduction de l'adverbe ἀδιαλείπτως, qui commence en grec le ῥ. suiv. Les deux mots latins doivent se rapporter, non à ce qui les précède, mais au ῥ. 3 qui suit.

3. — *Operis fidei vestræ*. L'Apôtre ne parle pas ici des œuvres en général, mais d'une œuvre particulière, propre à la foi de

et laboris, et charitatis, et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum et Patrem nostrum :

4. Scientes, fratres dilecti a Deo, electionem vestram :

5. Quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu sancto, et in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.

notre Père les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité et la fermeté de votre espérance en Notre-Seigneur Jésus-Christ ;

4. Connaissant, frères chéris de Dieu, votre élection :

5. Car notre Évangile n'a pas été prêché parmi vous avec des paroles seulement, mais avec des miracles, et avec l'Esprit-Saint, et avec une grande plénitude de grâces. Vous savez en effet quels nous avons été parmi vous pour votre salut.

ses lecteurs, par laquelle elle se manifeste, τί ἐστὶ τοῦ ἔργου τῆς πίστεως; ἔτι οὐδὲν ὑμῶν παρέχον τὴν ἔνστασιν. « Quelle est l'œuvre de (votre) foi? C'est que rien n'a fléchi votre constance. Si vous croyez, vous souffrirez tout; celui qui n'endure pas (la persécution), ne croit pas. » S. Chrys., hom. 1, 4. Le passage Gal., v, 6, que quelques auteurs citent ici, ne répond pas exactement à la pensée formulée par l'Apôtre. — *Laboris, et charitatis*. On lit dans le grec, sans la particule, copulative: τοῦ κόπου τῆς ἀγάπης. On s'accorde à regarder la particule copulative entre ces deux substantifs comme une addition peu heureuse de quelque copiste. En effet, S. Paul parle de l'œuvre de leur foi, de la patience de leur espérance: il était tout naturel qu'il parlât du travail de leur charité. De quelle charité est-il ici question? de celle qui a Dieu pour objet, ou bien de celle qui regarde le prochain et en particulier les fidèles? Nous pensons que l'Apôtre parle ici de la seconde. Comp. Col., 1, 4. — *Sustinentiæ spei*. Comp. Rom., viii, 25. Voici maintenant deux réflexions de S. Chrys. 1^o « Donc la foi se manifeste par les œuvres. » Ἄρα ἡ πίστις διὰ τῶν ἔργων δείκνυται. Ceci est contre la foi sans les œuvres de Luther. 2^o Ce qui coûte, ce n'est pas une charité quelconque, mais une charité sincère et véritable. Ποῖος γὰρ κόπος τὸ φιλεῖν ἀπλῶς; οὐδεὶς, τὸ δὲ γνησίως φιλεῖν κόπος πολὺς. Mais il faut rapprocher de ces paroles celles-ci de S. Aug: « Nullo modo sunt onerosi labores amantium.... Nam in eo quod amatur, aut non laboratur aut et labor amatur. » De Bono vid., n. 26. — *D. N. J. C.* Ces mots se rapportent au subst. « spei. » Ils signifient que l'objet de leur espérance est leur réunion avec Jésus-Christ, lorsqu'il viendra à son second avènement rassembler autour de lui tous ses élus. — *Ante Deum*. Ne doit pas se prendre dans le sens de « sincèrement, véritablement », pour indiquer que la foi, la charité et l'espérance dont il est ici question, étaient véritables. Il est préférable de rattacher ces

mots à l'adjectif « memores ». — *Et Patrem nostrum*. On voit par ce pronom que le subst. « Patrem » ne signifie pas ici la première personne, mais bien les trois personnes de la sainte et adorable Trinité.

4. — *Scientes*. Ce participe ne se rapporte pas aux Thessaloniciens, mais à S. Paul. Il dépend de « gratias agimus » du §. 2, et de « memores » du §. 3. — *Dilecti a Deo*. Rom., 1, 7. II Thess., 11, 12. I Joan., 14, 19. — *Electionem vestram*. Il s'agit de l'élection « ad gratiam, non ad gloriam. » Nous voyons ici une fois de plus que notre vocation à la foi est un don entièrement gratuit de la part de Dieu.

5. — *Non in sermone... sed et in virtute, et in Spiritu sancto*. C'est une figure grammaticale appelée « hendiadys. » Cette expression équivalait à celle-ci : « in virtute Sp. S. » Comp. Rom., 1, 5, note. Voy. aussi Rom., xv, 19. I Cor., 11, 4, note. Gal., 111, 5. Ces passages et d'autres, que nous aurions pu citer en grand nombre, montrent que l'Apôtre parle ici des miracles et des dons extraordinaires du Saint-Esprit qui ont accompagné sa prédication parmi les Thess. Comp. Marc, xvi, 20. Act., 11, 22; viii, 13; xix, 11. Hebr., 11, 4. Lünemann objecte que si l'Apôtre avait voulu parler des prodiges opérés par lui, il aurait employé le subst. pluriel « virtutibus. » Mais cela n'est pas exact. Comp. les passages précités des ép. aux Rom. et I^{re} aux Cor., où ce même subst., employé dans le sens que nous indiquons ici, est au sing. C'est bien aussi le sens que donne Théodore 1. Ὁ γὰρ ἐστὶ τῆς τοῦ Εὐαγγελίου δυνάμειος μάρτυρς. « Vous êtes témoins de la puissance de l'Évangile. » Le même Père, suivi en cela par Estius, Corn. de la Pierre, Picquigny, Noël Alex., etc., pense qu'il est question aussi des dons merveilleux du Saint-Esprit qui auraient eu lieu parmi les Thess., comme plus tard parmi les Cor. Les interprètes allemands rejettent cela bien loin, et disent qu'il ne peut être ici question que des miracles opérés par S. Paul.

6. Et vous êtes devenus les imitateurs de nous-même et du Seigneur, recevant la parole au milieu d'une grande tribulation, avec la joie du Saint-Esprit ;

7. De telle sorte que vous êtes devenus un modèle pour tous les croyants, dans la Macédoine et dans l'Achaïe.

8. Car, non-seulement la parole du Seigneur s'est répandue par vous dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais aussi votre foi en Dieu est parvenue en tout lieu, de sorte que nous n'avons pas besoin d'en rien dire.

9. En effet, eux-mêmes racontent quelle entrée nous avons faite chez vous, et comment vous vous êtes

6. Et vos imitatores nostri facti estis, et Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti :

7. Ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia et in Achaia.

8. A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solum in Macedonia et in Achaia, sed et in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui.

9. Ipsi enim de nobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos : et quomodo conversi estis ad

Il nous semble que la fin du v . leur donne raison : car l'Apôtre indique qu'il ne parle ici que de ce qui le concerne. Mais nous n'entendons pas pour cela contester les faits merveilleux que supposent les auteurs de l'interprétation que nous combattons. Les dons ou « charismata » du Saint-Esprit purent aussi bien être communiqués aux Thess., qu'aux Cor. Ensuite, est-ce que le passage de cette même ép., v, 19, 20, n'indique pas que cela eut lieu réellement? — *Et in plenitudine nulla*. Par ces mots, il ne faut entendre ni l'abondance des dons répandus sur les Thess. (S. Thom.), ni « omnia argumenta quibus plenam Evangelio suo fidem faciebat » (Corn. de la Pierre) : car le mot grec $\kappa\lambda\eta\rho\sigma\omicron\rho\rho\iota\alpha$ signifie la persuasion ferme et inébranlable d'une chose. Nous pensons que l'Apôtre parle de la force, de la conviction, de l'insistance et de l'abnégation avec lesquelles, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine ou personnelle, il leur a abondamment distribué la parole évangélique. Comp. Act., xx, 18-21. Nous réunissons ainsi l'interprétation de Lünemann et de Bisping d'une part, et d'Estius de l'autre, lesquelles, prises séparément, ne nous paraissent pas rendre complètement la pensée de l'Apôtre. — *Quales fuerimus in vobis*. Ces mots, ainsi que nous venons de le dire, indiquent que S. Paul parle ici de lui-même et de la manière dont il a accompli, en œuvres et en paroles, son ministère au milieu des Thessaloniens. — *Propter vos* I Cor., III, 23; A , 23. II Cor., IV, 15 et la note.

6. — *Imitatores nostri*. I Cor., IV, 16.

Phil., III, 17. — *Et Domini*. Eph., V, 1, 2. Hébr., XII, 2, 3. — *In tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti*. Act., V, 41. II Cor., VII, 4. « Fructus Spiritus... gaudium, pax, patientia. » Gal., V, 22. « Quomodo possunt utraque convenire... Afflictio est in corporalibus, et gaudium in spiritualibus... Quamobrem fieri potest ut et patiens non lætetur, quando patitur pro peccatis, et flagris cæsus lætetur quando patitur propter Christum... Sicut in igne rore aspergebantur tres pueri, ita vos quoque in afflictionibus, » S. Chrys., hom. I.

7. — *Ita ut facti sitis*. « Major misericordia in eum (fit) cui proponitur bonæ imitationis exemplum, quam cui porrigitur reficiendi corporis alimentum. » S. Aug., serm. CXLIX, n. 12. — *In Macedonia et in Achaia*. On rencontre quelquefois ces deux provinces nommée à la suite l'une de l'autre. Act., XIX, 21. Rom., XV, 26. Elles formaient sous les Romains les deux divisions administratives de la Grèce.

8. — *Diffamatus est*. Gr. : $\epsilon\tilde{\iota}\eta\gamma\eta\tau\alpha\iota$, « a eu de l'écho ». — *In omni loco*. Comp. Rom., I, 8. Col., I, 6, 23.

9. — *Ipsi*. S. Paul n'a pas mis le subst. auquel doit se rapporter ce pronom ; mais on comprend qu'il se rapporte aux chrétiens des autres Églises de la Macédoine et de l'Achaïe. Voy. une construction semblable, Gal., II, 2 : « cum illis », sans que le subst. ait été exprimé. C'est une construction « ad sensum ». Voy. Winer, Gramm., p. 137, 7^e éd. Beelen, Gramm., p. 143. — *A simulachris*. Ainsi l'Église de Thessalonique était en grande

Deum a simulachris, servire Deo vivo et vero,

10. Et expectare Filium ejus de cœlis (quem suscitavit ex mortuis) Jesum, qui eripuit nos ab ira ventura.

convertis à Dieu, abandonnant les idoles, pour servir le Dieu vivant et véritable,

10. Et attendre des cieux son Fils (qu'il a ressuscité d'entre les morts), Jésus, qui nous a délivrés de la colère à venir.

CHAPITRE II.

Saint Paul rappelle à ses lecteurs avec quelle pureté d'intention, avec quel désintéressement, avec quelle tendre sollicitude pour eux il leur a prêché l'Évangile. (ŷŷ. 1-12.) — Bonne volonté et fidélité des Thessaloniciens au milieu des persécutions que leur ont suscitées les Juifs. (ŷŷ. 13-16.) — Affection de Saint Paul pour les chrétiens de Thessalonique. (ŷŷ. 17-20.)

1. Nam ipsi scitis, fratres, in-
troitum nostrum ad vos, quia non
inanis fuit :

2. Sed ante passi, et* contumeliis
affecti (sicut scitis) in Philippis, fi-
duciam habuimus in Deo nostro,
loqui ad vos Evangelium Dei in
multa sollicitudine.

* Act., 16, 19.

1. Car vous savez vous-mêmes,
mes frères, que notre venue parmi
vous n'a pas été vaine;

2. Mais qu'après avoir auparavant
souffert et subi des outrages (comme
vous savez) à Philippes, nous avons
eu confiance en notre Dieu, pour
vous prêcher l'Évangile de Dieu
avec beaucoup de sollicitude.

partie composée de païens convertis. — *Deo vivo*. Act., XIV, 14. Voy aussi Deut., XXXII, 40, et ailleurs. — *Et vero*. I Cor., VIII, 4-6. Comp. Joan., XVII, 3. I Joan., V, 20.

10. — *De cœlis*. Sous-entendez « descendentem » ainsi que supplée S. Thomas. « Tota vita christiani boni, sanctum desiderium est. » S. Aug., in Ep. Joan. tract. IV, n. 6. « Fiducia christianorum, resurrectio mortuorum. » Tertull., de Resurr. carn., cap. I. Πίσα τῆς ἀγαθοεργασίας ἢ τῆς ἀναστάσιως ἐλπεις. S. Cyr. de Jér., Catech., XVIII. — *Quem suscitavit ex mortuis*. Rom., VIII, 11 et la note. — *Qui eripuit*. Grec : τὸν ῥυόμενον au participe présent, « qui nous délivre. » — *Ab ira ventura*. Voy. Rom., II, 8 ; V, 9

1. — *Non inanis*. Les interprètes ne sont pas d'accord sur le sens à donner à ce mot. Œcuménius, Grotius, Koppe et Rosenmuller l'ont expliqué dans le sens de « mendax, fallax. » Théodoret aussi pourrait être ramené à ce sentiment. Estius et quelques autres lui donnent le sens de fructu vacuus »,

sans fruit, stérile; et ils s'en rapportent pour cela : 1° au texte grec qui porte κενή; 2° aux passages suivants : I Cor., XV, 14, 58. I Thess., III, 5. Mais aucun de ces deux sentiments n'est en rapport avec les versets suivants, dans lesquels l'Apôtre parle de son ministère parmi les Thess., considéré par rapport à la manière dont il l'a exercé. Nous pensons donc qu'il faut ainsi expliquer ce mot, avec S. Chrys. : « Non humanus, neque levis ac vulgaris ». S. Thomas l'a interprété de même. « Non fuit inanis, id est levis, sed difficilis, quia per multas tribulationes ». Lünemann et Bisping ont adopté cette interprétation, qui nous semble préférable, parce qu'elle établit un rapport parfait entre ce verset et ceux qui le suivent.

2. — *In Philippis*. Le fait auquel S. Paul fait ici allusion se trouve consignés Act., XVI, 19 et suiv. — *Fiduciam habuimus in Deo*. Sur quels motifs s'appuyait-elle, cette confiance? 1° Sur le sentiment exprimé par l'Apôtre, II Cor., I, 10 ; 2° sur cette considé-

3. Car notre exhortation a été sans erreur, ni intention impure, ni fraude;

4. Mais comme nous avons été éprouvés par Dieu, pour que l'Évangile nous fût confié, ainsi parlons-nous, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui éprouve nos cœurs.

5. En effet, nous n'avons jamais usé de paroles de flatterie, comme vous savez, ni de prétexte d'avarice: Dieu en est témoin;

6. Et nous n'avons pas cherché la gloire auprès des hommes, ni auprès de vous, ni auprès des autres.

7. Nous aurions pu être à votre charge, comme apôtres du Christ,

3. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo,

4. Sed sicut probati sumus a Deo ut crederetur nobis Evangelium: ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.

5. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis: neque in occasione avaritiæ: Deus testis est:

6. Nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis.

7. Cum possemus vobis oneri esse ut Christi apostoli: sed facti

ration fort bien saisie par Théodoret: il prévoyait l'utilité que le Seigneur saurait faire sortir des souffrances de son Apôtre. Διδάσκων ὡς πλειόνος ἐνεπλήσθη προθυμίας, ἐπειδὴ προεώρα τῶν πόνων τὸ κέρδος. Comp., en effet, I Cor., x, 13. — *Nostro*. L'emploi de ce pronom n'a pour but, ainsi que l'ont avancé quelques exégètes, que de rappeler aux Thess. qu'ils adorent maintenant le même Dieu que Paul leur apôtre. L'écrivain sacré veut, par ce pronom, indiquer ses sentiments de dévouement et d'amour pour Dieu, à la gloire duquel il s'est entièrement consacré. Comp. Rom., 1, 8 et la note. I Cor., 1, 4. Phil., 1, 3; iv, 19. Philém., 4. — *In nulla sollicitudine*. Grec: ἐν πολλῷ ἀγῶνι, parmi beaucoup de combats.

3. — *De... de*. Grec: ἐκ, « ex ». La prépos. latine se rapporterait plutôt au fond ou sujet de l'enseignement, tandis que la prépos. grecque indique plutôt les dispositions intérieures de celui qui donne l'enseignement. — *Errore*. Ce mot indique ici une conviction erronée. Il ne faut pas lui donner, comme l'ont fait Estius et quelques autres interprètes, le sens de « fallacia », ainsi qu'on lit dans le comment. du faux Ambroise. L'Apôtre exprime cette idée par le subst. « dolo ». — *Immunditia*. Ne pas expliquer ce mot de l'impureté par rapport aux mœurs, ainsi que le propose Estius, qui voit ici bien gratuitement une allusion aux doctrines impures des simoniens. Théodoret avait aussi proposé la même interprétation. Le mot grec ἀκαθαρσία signifie ici le défaut de pureté dans le motif de parler. L'Apôtre veut donc dire qu'il n'a prêché l'Évangile ni par vanité ni par aucun autre motif provenant du défaut de la pureté d'intention. Le mot latin choisi par l'auteur de la Vulgate ne rend pas ici exactement la pensée

de l'Apôtre. — *Dolo*. Comp. γ. 4 et II Cor., II, 17.

4. — *Sicut probati sumus*. « Quasi dicat, quoniam ei visum est et probavit ut nobis crederet. » Théodoret — *Nobis*. Ce pronom n'est pas dans le grec, mais il y est sous-entendu. — *Non quasi hominibus placentes*. Voy. Gal., 1, 10. — *Qui probat corda nostra*. Jérém., xvii, 10. Ps. cxxxviii, 1, 23.

5. — Théodoret fait ici une excellente remarque, reproduite par Estius et Lünemann, qui auraient pu et dû citer ce Père, de qui ils la tenaient. Quand l'Apôtre affirme qu'il n'a usé d'aucune parole de flatterie, comme c'était un fait que tous pouvaient contrôler, il en appelle aux souvenirs de ses lecteurs. Mais lorsqu'il dit que son ministère n'a point servi de prétexte à son avarice, comme ici il s'agit d'une chose très-importante, et qui aurait pu avoir lieu sans être connue, il en appelle à la science infaillible de Dieu: tellement il est sûr qu'il n'a en ce sujet délicat aucun reproche à se faire. Comp. II Cor., XII, 14. Phil., iv, 17. Nous, prêtres du Seigneur, nous pourrions lire des choses qui nous seront très-utiles dans S. Bern., de Offic. Episc., cap. vii, et in Cant. serm. x, n. 3; serm. Lxxvii, n. 1.

6. — *Ab*. Cette prépos., trois fois répétée, est exprimée en grec, la première fois par ἐκ, et les deux autres fois par ἀπό. Deux auteurs. Bouman et Alford, pensent que l'expression « ex hominibus » indique en général la gloire qui vient des hommes; et que celles-ci: « a vobis, ab aliis », signifient d'où pouvait venir à l'Apôtre cette gloire humaine.

7. — *Cum possemus... apostoli*. Ces mots font partie dans le texte grec du verset précéd., auquel ils se rapportent. — *Vobis oneri esse*. Un grand nombre d'interprètes,

sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos.

8. Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras: quoniam charissimi nobis facti estis.

9. Memores enim estis, fratres, laboris nostri, et fatigationis: * nocete ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei.

* Act., 20, 34. I Cor., 4, 12. II Thess., 3, 8.

parmi lesquels nous citerons Théodoret, Estius, Grotius, Ewald, Koppe, Hofmann, etc., pensent que l'Apôtre parle ici du droit qu'il avait de se faire entretenir par ceux qu'il évangélisait. Comp. I Cor., ix, 14-15. II Cor : xi, 9; xii, 13. Mais cette interprétation ne nous semble pas devoir être admise. 1° Ces mots « cum possemus, » etc., forment antithèse avec ce qui est dit au verset précéd., donc ils doivent se rapporter à la même pensée. 2° Cette interprétation anticipe sans motif sur ce que l'Apôtre va dire au §. 9. Nous croyons qu'il est préférable de donner à l'expression qui nous occupe le sens qu'elle a chez quelques auteurs classiques: « in honore, in dignitate, in auctoritate esse »; être honoré, avoir de la considération. Ce sens, qui met une excellente liaison entre le §. 6 et ce qui, dans la Vulgate, commence le §. 7, a pour lui S. Chrys., Œcum. et Théophyl., de Wette, Koch, Bisping, Lünem. et Riggenbach. Corn. de la Pierre propose en premier cette interprétation, et il ajoute: « Hoc melius respondet ei quod præcessit. » S. Thom. a proposé les deux en les réunissant: « Cum haberemus unde possemus gloriari et accipere. » Nous croyons, avec les auteurs que nous venons de nommer, que S. Paul ne parle ici que de la gloire ou considération; mais nous avouons aussi que ce sens peut être envisagé comme venant, par voie de conséquence, de celui que nous adoptons. — *Ut Christi apostoli.* Ces mots ne signifient pas ici: « comme les autres Apôtres. » comp. I Cor., ix, 1, 5; mais, « en qualité, en vertu de mon titre d'apôtre. » — *Parvuli.* Quelques mss. grecs et l'ancienne Itaque reproduisent la leçon de la Vulgate, ἄπαιτοι; d'autres mss. grecs, en plus grand nombre, lisent ἄπαιτοι, « mites, lenes. » Cette dernière leçon, qui s'harmonise mieux avec la comparaison qu'emploie S. Paul, est préférée par Tischendorf,

mais nous nous sommes faits petits parmi vous, comme une nourrice qui soigne ses enfants.

8. Ainsi pleins d'affection pour vous, nous désirions ardemment vous donner, non-seulement l'Évangile de Dieu, mais aussi nos âmes, parce que vous nous êtes devenus très-chers.

9. Car vous vous souvenez, mes frères, de notre labeur et de notre fatigue: travaillant nuit et jour pour n'être à charge à aucun de vous, nous avons prêché parmi vous l'Évangile de Dieu.

Lünemann, et Riggenbach. Bisping et Lachmann s'en tiennent à celle de la Vulg. « Quod ad sensum attinet, » dit ici fort bien Estius, « non admodum refert utrum legatur. » Nous pensons comme ce judicieux commentateur. — *Si nutrix foveat filios suos.* Voy. Gal., iv, 19. Comp. I Cor., iv, 15. I Thess., ii, 11. Philem., 10. « Germano et pio charitatis affectu, » dit ici S. Aug., « et nutricis personam suscepit, dicendo foveat, et matris, addendo, filios suos. » Serm. xxiii, n. 3. « Ita oportet esse doctorem. » S. Chrys. hom. ii, n. 3. « Audiant hoc prælati qui sibi commissis semper volunt esse formidini, utilitati raro... Discite subditorum matres vos esse debere, non dominos... Matres fovendo, patres vos corripiendo exhibeatis... Cur morsus a serpente parvulus fugit conscientiam sacerdotis, ad quem eum magis oportuerat tamquam ad sinum recurrere matris? » S. Bern., in Cant. serm. xxiii, n. 2.

8. — *Cupide.* Cet adverbe n'est pas dans le grec. — *Sed etiam animas nostras.* Comp. Joan., x, 11. II Cor., xii, 15. « Cum incomparabiliter sit melior anima qua vivimus, terrena substantia quam possidemus: qui non dat pro ovis substantiam suam, quando pro his daturus est animam suam? » demande avec raison S. Grég. le Gr., in Evang. hom. xiv.

9. — *Nocte ac die.* La nuit est nommée avant le jour, parce que, disent Estius, Winer et Lünemann, les Juifs comptaient le jour civil d'un coucher du soleil à l'autre. Comp. Lev., xxiii, 32. Voy. Act., xx, 31. II Cor., xi, 25. I Thess., iii, 10. II Thess., iii, 8. II Tim., i, 3. Dans l'Apoc., S. Jean suit l'usage de ceux parmi lesquels il vivait. Cette même manière de compter les jours en commençant par la nuit existait chez les Germains (Tacit., Germ., cap. xi: « Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant; sic constituunt, sic condicunt; nox du-

10. Vous êtes témoins, et Dieu aussi, combien nous nous sommes conduit saintement, et justement et sans reproche, avec vous qui avez cru.

11. Ainsi vous savez comment nous avons traité chacun de vous (comme un père ses enfants);

12. Vous exhortant et vous consolant, nous vous avons conjurés de marcher d'une manière digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire.

13. Et voilà pourquoi nous rendons sans cesse grâces à Dieu de ce qu'ayant reçu de nous la parole de Dieu, que vous avez entendue, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais, (ce qu'elle est véritablement,) comme la parole de Dieu, qui opère en vous qui avez cru.

14. Car vous êtes devenus, mes frères, les imitateurs des Églises de

10. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela, vobis, qui credidistis, fuimus :

11. Sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos),

12. Deprecantes vos et consolantes, testificati sumus, ut ambularetis digne Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam.

13. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione: quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est vere) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

14. Vos enim imitatores facti estis, fratres, Ecclesiarum Dei, quæ

cere diem videtur »), et chez les Athéniens (« Ipsum diem alii aliter observavere... Athenienses inter duos occasus. » Pline nat., Hist., II, 79). — *Operantes... predicavimus.* « Doctorem, » dit ici fort bien S. Chrys., « nihil oportet onerosum putare quæ tendunt ad salutem discipulorum. Nam si beatus Jacob nocte et die laborabat in ovium custodia, multo magis eum cui creditæ sunt animæ, etiamsi sit opus laboriosum et vile, omnia oportet facere, unum solum spectantem, nempe salutem discipulorum, et, quæ inde Deo affertur, gloriam. » Πρὸς ἐν ὄρωντα μόνον, τὴν σωτηρίαν τῶν μαθητευομένων, καὶ τὴν ἐκεῖθεν δόξαν γινομένην τῷ Θεῷ. Hom. III, n. 1.

10.—Comp. Matth., v, 16. Tit., II, 7, 8, 12.

11. — *Unumquemque vestrum.* Comp. Act., xx, 20, 26. Ἐν τοσοῦτῳ πλήθει μηδένα (παρέλιπε), μὴ μικρόν, μὴ μέγαν, μὴ πλούσιον, μὴ πένητα. S. Chrys., hom. III, 1.

12. — *Digne Deo qui vocavit vos.* Comp. I Cor., VII, 17. Eph., IV, 1. — *In suum regnum et gloriam.* Nous avons été, par notre vocation à la foi, mis par Dieu sur la voie qui doit nous mener à son royaume céleste et à la gloire qui nous y est promise; mais, pour y arriver, il faut marcher dans cette voie et y progresser par de bonnes œuvres. Comp. I Petr., v, 10. II Petr., I, 10.

13. — *Ideo et nos gratias agimus.* Par

conséquent, recevoir avec de bonnes dispositions la parole évangélique, l'accepter et y croire, tout cela est un don de Dieu: car, comme dit S. Aug., « irrisoria est illa gratiarum actio, si ex hoc gratiæ aguntur Deo, quod non donavit ipse nec fecit. » De Dono Persev., n. 3. — *Ut.* Ce mot n'est pas dans le grec; mais il est sous-entendu. — *Qui.* Grec: ὅς. Ce pronom relatif peut se rapporter en grec à Dieu ou à la parole, qui sont exprimés chacun par un subst. masc. Mais il est préférable de rapporter le pronom ὅς au subst. λόγος. La Vulgate l'a rapporté à « Dei ». — *Qui credidistis.* Grec: « en vous qui croyez; » ἐν ὑμῖν τοῖς πιστεύουσιν. Les mots « qui operatur », signifient: 1° que la foi est un don de Dieu; 2° que Dieu ou sa parole évangélique ne doit pas, par suite de notre négligence, rester inactifs en nous. Il ne suffit donc pas d'avoir cru en la parole de Dieu manifestée par son Évangile: il faut que, par notre libre concours à la grâce, nous fassions porter des fruits à notre foi; il faut que nous la rendions active. Voy. Gal., v, 6 et la note.

14. — *Et vos a contribulibus vestris.* Act., XVII, 5-9. Ce passage des Actes montre que le mot « contribulibus » ne signifie pas seulement les Juifs, comme le pense Corn. de la Pierre, ou bien les gentils de Thessalonique, comme le veut Lün., mais les uns et les au-

sunt in Judæa in Christo Jesu : quia eadem passi estis et vos a contribulibus vestris, sicut et ipsi a Judæis :

Dieu, qui sont en Judée, dans le Christ Jésus : puisque vous avez souffert, vous aussi, de vos concitoyens, ce qu'ils ont souffert eux-mêmes des Juifs,

15. Qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecuti sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur ;

15. Qui ont tué même le Seigneur Jésus et les prophètes, et nous ont persécutés, et ne plaisent pas à Dieu et sont ennemis de tous les hommes ;

16. Prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper : pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

16. Nous empêchant de parler aux nations pour qu'elles soient sauvées, de sorte qu'ils comblent toujours la mesure de leurs péchés : car la colère de Dieu est tombée sur eux jusqu'à la fin.

17. Nos autem, fratres, desolati a vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio :

17. Quant à nous, mes frères, séparés de vous pour un peu de temps, de corps, non de cœur, nous sommes hâtés avec plus d'ardeur et un plus grand désir de voir votre face.

18. Quoniam voluimus venire ad vos : ego quidem Paulus, et semel, et iterum, sed impedivit nos Satanas.

18. En effet, nous avons voulu venir vers vous, moi surtout, Paul, une fois et une autre encore ; mais Satan nous en a empêchés.

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus ?

19. Car quelle est notre espérance, ou notre joie, ou notre couronne de gloire ? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le jour de son avènement ?

tres. — *Ipsi*. La grammaire aurait demandé « ipsæ (ecclesiæ) ». C'est une construction « ad sensum ». Voy. Rom., II, 14, note. Col., II, 15, 19 (dans le texte grec) et les notes. — *A Judæis*. Voy. Act., *passim*, et Hebr., X, 32-36.

15. — *Et prophetas*. Matth., XIII, 31, 37. Act., VII, 52. — *Et nos persecuti sunt*. Le pronom « nos » se rapporte d'abord au fait relaté Act., XVII, 5 et suiv., puis à tous les Apôtres en général. Act. V, 17 et suiv. ; VI, 12 et suiv. — *Deo non placent*. C'est une litote, c'est-à-dire une figure grammaticale par laquelle en disant moins on veut faire entendre plus.

16. — *Prohibentes*. Nous avons reçu de Dieu le commandement d'annoncer l'Évangile à tous les hommes, c'est l'explication de Théodoret ; en nous empêchant de le faire, les Juifs se montrent les ennemis des autres hommes. Τῆ οἰκουμένη προσενγκεῖν προσετάχ-

θημεν τὸ σωτήριον κήρυγμα. Οὗτοι δὲ ἡμῖν ἀντιπράττουσιν. Οὐκοῦν πάντων ἀνθρώπων εἰσι δυσμενεῖς. Théodoret. — *Ut*. Dans le sens de « en sorte que. » Comp. Matth., XIII, 32. — *Pervenit*. Gr. : ἐφθασεν « prævenit ». C'est-à-dire la colère, la justice de Dieu s'exercent sur eux dès cette vie. — *Usque in finem*. Ne pas prendre ceci rigoureusement à la lettre. Voy. Rom., XI, 25-32.

17. — Quelle tendre affection et quelle délicatesse de sentiment dans ce verset !

18. — *Et semel, et iterum*. Remarquez cette expression : elle a bien plus de force que si S. Paul avait mis tout simplement « bis, deux fois. » — *Impedivit nos Satanas*. Au moyen des hommes pervers qui s'opposaient aux voyages de S. Paul. Comp. Act., XX, 3. Voy. sur ces mots un passage de S. Basile, trop long pour être reproduit ici. Reg. brev., interrog. CCLXXV.

19. — Comp. II Cor., I, 14.

20. Vous êtes, en effet notre gloire et notre joie.

20. Vos enim estis gloria nostra et gaudium.

CHAPITRE III.

Timothée, envoyé aux Thessaloniens pour les fortifier au milieu de leurs tribulations (ϣϣ. 1-5), a rendu sur eux un bon témoignage. (ϣ. 6.) — Consolation et joie de saint Paul à ce sujet. (ϣϣ. 7-9.) — Son grand désir de les revoir. (ϣϣ. 10-11.) — Il leur souhaite de croître de plus en plus dans le bien. (ϣϣ. 12-13.)

1. C'est pourquoi, n'y pouvant tenir plus longtemps, nous préférâmes demeurer seul à Athènes;

2. Et nous envoyâmes Timothée notre frère, et ministre de Dieu dans l'Évangile du Christ, pour vous fortifier et vous exhorter à être fermes dans votre foi;

3. Afin que personne ne fût ébranlé par ces tribulations: car vous savez vous-mêmes que c'est à quoi nous sommes destinés.

4. Car même lorsque nous étions parmi vous, nous vous prédisions

1. Propter quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis, solis:

2.* Et misimus Timotheum fratrem nostrum, et ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, et exhortandos pro fide vestra:

*Act., 16, 1.

3. Ut nemo moveatur in tribulationibus istis: ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.

4. Nam et cum apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros

20. — Jamais, observe S. Chrys., un père et une mère, en réunissant leur amour, n'auraient pu dire quelque chose de plus tendre. Hom. III, n. 3.

1. — *Remanere*. Gr. : καταλειφθῆναι, « être laissé. — *Solis*. C'est-à-dire, ainsi que le pensent maintenant le plus grand nombre des auteurs, après avoir rejoint l'Apôtre à Athènes, Timothée reçut de celui-ci l'ordre d'aller à Thessalonique, avec la mission de visiter et d'encourager les membres de cette Église. Comp. Act., XVII, 15, 16.

2. — *Et ministrum*. La leçon la plus autorisée du texte grec porte καὶ συνεργόν « et le coopérateur. » Voy. dans le texte grec, I Cor., III, 9. « Quasi diceret, avulsum ab operibus misimus ad vos. » S. Chrys., hom. III, 3. — *Pro fide vestra*. Grec : ὑπὲρ τῆς πίστεως ὑμῶν. La Vulgate a ici parfaitement traduit le grec: « dans l'intérêt de votre foi. » La traduction que propose Estius, « de fide, » etc., est inexacte: car il n'y a pas dans le grec περί, mais ὑπέρ.

3. — *In tribulationibus istis*. Estius et Noël Alex., ainsi que quelques autres interprè-

tes, pensent que S. Paul veut parler ici de ses tribulations. Mais il est préférable d'entendre ici les persécutions éprouvées par l'Apôtre et par les Thessaloniens. — *In hoc positi sumus*. Estius dit qu'il faut entendre ceci de S. Paul seulement, et il cite Act., IX, 16. Nous croyons, avec S. Chrys., qu'il vaut mieux entendre ceci de tous les chrétiens. Comp. Joan., XV, 20; XVI, 33. II Tim., III, 12. Voici maintenant de belles paroles du S. Docteur sur ce passage: « Ac si diceret: In hoc nati sumus. Hoc est nostrum munus et officium; hæc est vita nostra, et tu quæris quietem? Non instat licitor latus lacerans et cogens sacrificare; sed instat vehemens pecuniæ cupiditas et avaritia, nobis effodiens oculos. Nullus miles nobis accendit rogam...; sed corporum inflammatio magis quam illa accendit animam. Non adest rex bona promittens innumera-bilia...; sed adest insanus amor gloriæ quæ plus quam ille titillat et allicit. » Hom. III, n. 5.

4. — *Nos*. Ce pronom doit se rapporter à tous les chrétiens en général, en y compre-

nos tribulationes, sicut et factum est, et scitis.

5. Propterea et ego amplius non sustinens, misi ad cognoscendam fidem vestram : ne forte tentaverit vos is qui tentat, et inanis fiat labor noster.

6. Nunc autem veniente Timotheo ad nos a vobis, et annuntiante nobis fidem et charitatem vestram, et quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut et nos quoque vos :

7. Ideo consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate et tribulatione nostra, per fidem vestram,

8. Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.

9. Quam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere pro vobis in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum,

10. Nocte ac die abundantius orantes, ut videamus faciem ves-

que nous souffririons des tribulations, ainsi que c'est arrivé, et vous le savez.

5. C'est pourquoi, n'y pouvant tenir plus longtemps, j'ai envoyé pour connaître votre foi, de peur que celui qui tente ne vous eût tentés, et que notre travail ne devint inutile.

6. Mais maintenant, Timothée venant de chez vous vers nous, et nous annonçant votre foi et votre charité, et combien vous gardez toujours bon souvenir de nous, désireux de nous voir, comme nous le sommes aussi de vous voir ;

7. Nous avons été ainsi consolés en vous, mes frères, au milieu de toutes nos peines et tribulations, par votre foi :

8. Car maintenant nous vivons, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.

9. Quelles actions de grâces, en effet, pouvons-nous rendre à Dieu pour vous, pour toute la joie qui nous réjouit à cause de vous, devant notre Dieu ?

10. Nuit et jour nous prions avec instance, afin de voir votre face et

nant, cela va sans dire, S. Paul et les Thessaloniens.

5. — *Ego... misi.* — Il ne faut pas voir ici, avec un interprète allemand, Hofmann, l'envoi par S. Paul d'un autre messenger à Thessalonique. L'Apôtre répète au sing. ce qu'il a dit de lui-même pl. h., *ÿ.* 4, au pluriel. — *Is qui tentat.* Le tentateur par excellence, Satan. Math., iv, 3. I Petr., v, 8. — *Inanis fiat labor noster.* Non par rapport à S. Paul voy. I Cor., iii, 8 ; mais par rapport aux Thess., (voy. Math., x, 22. Apoc., ii, 10 ; iii, 11).

6. — *Nunc.* Grec : *ἀρτι*, « modo. » Ce mot indique, ainsi que nous l'avons dit dans la préface, que cette lettre a été écrite très-peu de temps après le retour de S. Timothée de Thessalonique. — *Et annuntians.* Grec : *εὐαγγελισμένον*, « fausta nuntians. » — *Fidem et charitatem vestram.* Ni S. Paul ni les Thessaloniens ne connaissaient la foi sans

les œuvres de Luther. — *Memoriam nostri habetis bonam semper.* « Audite quomodo in admiratione habentur discipuli, de magistris bonam habentes memoriam, quomodo beati prædicantur ; eos imitemur. » S. Chrys., hom. iv, 2.

7. — *Necessitate.* Dans le même sens que Ps. xxiv, 17. II Cor., xii, 10.

8. — *Pouvait-il, demande ici S. Chrys., dépeindre avec plus de force la joie qu'il éprouve de voir la constance de ses disciples ?* Hom. iv, 2.

9. — *Quam enim gratiarum actionem... pro vobis.* Donc nos bonnes œuvres sont la résultante de la grâce de Dieu et de notre libre concours, aidé lui-même par la grâce. — *Ante Deum nostrum.* C'est à tort qu'Ewald et Hofmann rapportent ces mots au verbe « orantes » du *ÿ.* suiv.

10. — *Nocte ac die.* Voy. pl. h., ii, 9. — *Quæ desunt fidei vestræ.* Sous le rapport

de compléter ce qui manque à votre foi.

11. Or, que Dieu lui-même, notre Père, et Notre-Seigneur Jésus-Christ, dirige nos pas vers vous.

12. Et que le Seigneur vous multiplie, et qu'il fasse abonder votre charité mutuellement et envers tous, comme la nôtre envers vous ;

13. Pour fortifier vos cœurs et les rendre irréprochables dans la sainteté, devant Dieu notre Père, lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec tous ses saints. Amen.

tram, et compleamus ea quæ desunt fidei vestræ ?

11. Ipse autem Deus et Pater noster, et Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.

12. Vos autem Dominus multiplicet, et abundare faciat charitatem vestram in invicem, et in omnes, quemadmodum et nos in vobis :

13. Ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum et Patrem nostrum, in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen.

pratique, pl. h., iv, 1-2 ; sous le rapport de l'instruction, iv, 13-17. Voy. aussi le ch. v.

11. — Comp. Rom., i, 10.

12. — *Charitatem*. Grec : τῆ ἀγάπῃ, « charitate. » D'où il ressort que, d'après le texte grec, le verbe « multiplicet » doit se rapporter, ainsi que « abundare faciat », à l'abl. « charitate. » L'explication de Corn. de la Pierre, qui explique le verbe « multiplicet » de l'accroissement du nombre des fidèles parmi les Thessal., se comprend : car ce pieux commentateur explique le texte de la Vulgate. Mais que Théodoret, qui travaillait sur le texte grec, ait donné la même interprétation, cela se comprend moins. Voici la réflexion que fait S. Aug., après avoir cité ces paroles. « Præcipit [Apostolus] ut habeatur charitas, corripit quia non habetur charitas, orat ut abundet charitas. O homo, in præceptione cognosce quid debeas habere ; in correptione cognosce tuo te vitio non habere ; in oratione cognosce unde accipias quod vis habere. » De Corrept. et Grat., cap. III, n. 5. — *In vobis*. Grec : εἰς ὑμᾶς « in vos. »

13. — *Corda vestra sine querela*. Οὐκ εἶπεν ὑμᾶς... ἀλλὰ τὰς καρδίας ὑμῶν, ἐκ γὰρ τῆς καρδίας, x. τ. λ. (Math., xv, 19). S. Chrys., hom. iv. 3. — *In sanctitate ante Deum*. Donc nous pouvons avoir, dès cette vie, une véritable sainteté aux yeux de Dieu, et de là il suit que notre justice n'est pas extérieure, imputative, mais réelle et inhérente à notre âme. Voy. Rom., III, 20, 24 et les notes. — *Cum omnibus sanctis*. S. Thom., dans son Comment., Estius, et de nos jours, Hofmann, etc., rattachent ces mots à ceux-ci : « in sanctitate » ; afin qu'au jour de l'avènement du Sauveur, vous soyez comme seront tous les saints. Mais, d'après d'autres passages de nos SS. Livres, où le Sauveur est représenté

comme devant revenir entouré de ses saints, il est préférable de rattacher ces mots à « in adventu, » etc. Que faut-il entendre ici par le mot « sanctis » ? De Wette, Pelt, Lünemann, Bisping, pensent qu'il s'agit ici des anges : 1° parce que ce mot signifie dans l'A. T. les anges (voy. Ps. LXXXVIII, 6. Dan., iv, 10 ; VIII, 13. Zach., xiv, 5) ; 2° dans le N. T., Jésus-Christ nous est représenté comme devant revenir accompagné de ses anges. (Matth., XIII, 41 ; xvi, 27 ; xv, 31. Luc., ix, 26. II Thess., i, 7.) D'autres, au contraire, comme Gerlach, Benson, Olshausen, etc., croient qu'il faut ici entendre les saints, c'est-à-dire les chrétiens qui auront eu le bonheur de s'endormir dans le Seigneur : 1° parce que ce mot, dans le N. T., signifie les chrétiens et jamais les anges ; 2° parce que les saints aussi doivent prendre part au jugement qui sera exercé par notre divin Sauveur. Voy. Math., xix, 28. Luc, xxii, 30. I Cor., vi, 2, 3 ; 3° parce que les saints sont représentés comme devant accompagner le souverain Juge (I Thess., iv, 14-16. II Thess., i, 10). Chacun de ces deux sentiments est vrai. Nous pensons qu'il faut ici prendre une voie moyenne, et dire que le mot « sanctis » doit s'entendre des saints et des anges qui accompagneront, au dernier jour, le souverain Juge. Voy. S. Aug., in ps. XLVIX, n. 8, et ailleurs ; de Civ. Dei, lib. XX, cap. v. n. 3. S. Ambr., in ps. i, cap. LVI. S. Grég., Moral., lib. XXVI, cap. xx. S. Thom., Suppl., q. XCI, art. i et III. Estius in IV Sent., dist., XLVII, § 3. C'est aussi le sentiment de Bengel, Starke et Riggenbach. — *Ejus*. Ce pronom se rapporte à « Jesu Christi ». — *Amen*. Ce mot est considéré généralement comme une addition postérieure à l'Apôtre. Probablement il marquait la fin du fragment qu'on lisait dans les églises.

CHAPITRE IV.

Recommandation pratique. (ŷŷ. 1-2.) — Fuir la fornication et garder la chasteté conjugale. (ŷŷ. 3-8.) — Avis touchant la charité fraternelle et le travail. (ŷŷ. 9-12.) — (Qu'ils se consolent de la mort des leurs par l'espérance de la résurrection. (ŷŷ. 13-14.) — Ordre dans lequel se fera la résurrection. (ŷŷ. 15-18.)

1. De cætero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis, quomodo oporteat vos ambulare, et placere Deo, sic et ambuletis, ut abundetis magis.

2. Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.

3. * Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra : ut abstineatis vos a fornicatione,

* Rom., 12, 2. Ephes., 5, 17.

4. Ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore ;

1. Au reste, mes frères, nous vous prions et vous conjurons, dans le Seigneur Jésus, de marcher ainsi que vous avez appris de nous comment il vous faut marcher et plaire à Dieu, afin que vous avanciez de plus en plus.

2. Car vous savez quels préceptes je vous ai donnés de la part du Seigneur Jésus.

3. Telle est, en effet, la volonté de Dieu : votre sanctification ; que vous vous absteniez de la fornication ;

4. Que chacun de vous sache posséder son corps avec honneur et sainteté ;

1. *Quomodo oporteat vos ambulare.* S. Paul ne croyait donc pas, ainsi que Luther a osé le dire, que la foi sans les œuvres était parfaitement suffisante. — *Ambulare.* Nous avons déjà remarqué ailleurs que ce verbe indique que la vie du chrétien doit être une marche continue vers la perfection. Voilà pour quoi l'Apôtre ajoute : *ut abundetis magis.*

2. — *Per Dominum Jesum.* Comp. I Cor., VII, 10.

3. — *Sanctificatio vestra.* « Quæ nunc proficit, » dit S. Aug., « et crescit de die in diem. » De Perfect. hom., n. 39. Car, comme dit ailleurs le même S. Docteur, « ibi erit sanctificatio nostra plena, ubi cum illo sine fine requiescimus. » Serm. ccli, n. 5. — *A fornicatione.* Ce mot signifie, dans les saintes écritures, toute union illégitime, c'est-à-dire, en dehors du mariage, entre l'homme et la femme, de manière qu'il signifie aussi quelquefois l'adultère (Math., v, 32), et même l'inceste (I Cor., v, 1). La simple fornication, c'est-à-dire le rapport avec une prostituée, était considérée parmi les Juifs comme une chose contraire à la loi. (Jos., Ant., lib. IV. cap. VIII, § 23.) Comp. Deut., xxiii, 2, et Judges, xi, 1, 2. Parmi les païens, comme

hélas ! parmi beaucoup de chrétiens de nos jours, elle passait pour une chose indifférente. Comp. I Cor., vi, 13 et la note. Voilà pourquoi l'Apôtre revient souvent sur la défense qu'il y a de se laisser aller à ce vice. I Cor., v, 11 ; vi, 9, 15-20. I Tim., i, 10. Voir sur ce verset un beau passage de Tertull. Exhort. Castit., cap. 1.

4. — *Ut sciat.* S. Chrys. fait sur l'emploi de ce verbe une excellente remarque. « Res est ergo *disciplinæ* atque adeo *magnæ*. » Hom. v, 1. — *Vas suum.* S. Chrys., Théodoret, etc., Tertull., Pélage, etc., Corn. la Pierre, Grotius, Hammond, etc., Macknight, Olshausen, etc., Allioli, Bloomfield et Meyer, etc., entendent par cette expression le corps de chacun, qui est comme le vase qui contient l'âme. On prouve cette interprétation, 1° par l'usage des SS. Livres. I Reg., xxi, 5. II Cor., vii, 4. 2° Par les auteurs profanes : τὸ τῆς ψυχῆς ἀγγεῖον τὸ σῶμα. Phil. i, 1, pp. 223, 467, 624 et ailleurs. « Corpus quidem, quasi vas est aut aliquod animi receptaculum. » Cic., Tuscul., lib. I, cap. xxii, § 52, éd. Teubn. « Corpus quod vas quasi constitit ejus (animæ). » Lucret. iii, 441. Malgré ces raisons, nous croyons que par les mots « vas suum »,

5. Et non avec passion et concupiscence, comme les Gentils qui ignorent Dieu.

6. Que personne ne trompe et ne circonvienne son frère en aucune affaire, parce que le Seigneur est le vengeur de toutes ces choses, comme nous l'avons déjà dit et attesté.

7. Car Dieu ne nous a pas appelés à être impurs, mais à être saints.

8. Celui donc qui méprise ces préceptes méprise non un homme, mais Dieu qui nous a même donné son Esprit-Saint.

5. Non in passione desiderii, sicut et gentes, quæ ignorant Deum :

6. Et ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum : quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis, et testificati sumus.

7. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.

8. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum : qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.

l'Apôtre entend la femme légitime, l'épouse de chacun. 1° Le contexte le demande. Car ce γ . exprime la fin pour laquelle il faut s'abstenir de la fornication ; c.-à-d., afin de se conduire, par rapport à sa femme, d'une manière sainte et honorable. 2° Le verbe de l'original $\kappa\tau\alpha\sigma\theta\alpha\iota$, signifie acquérir et non pas posséder, et il s'emploie en parlant du mariage ; $\kappa\tau\alpha\sigma\theta\alpha\iota$ $\gamma\upsilon\upsilon\alpha\iota\chi\alpha$, prendre femme. 3° Cette expression était en usage avec cette signification chez les Juifs. « In convivio illius (Assueri) impii aliqui dixerunt ; mulieres Medicæ sunt pulchriores ; alii vero ; Persicæ sunt pulchriores. Dixit ad eos Ashaverus : *Vas meum quo egoulor...* Chaldaicum est. » Commentaire sur le livre d'Esther. Le Zohar (Levit., fol. xxxviii, col. 152) parle de même. « Quicumque semen suum immittit in vas non bonum, etc. » Voy. un passage analogue, mais que nous n'oserions rapporter, dans *Le divorce dans la Synagogue* de feu notre père, le chev. Drach. Rome, 1840, p. 246. Voy. aussi Schoettg., Horæ. hebr., p. 827. Comp. Prov., v, 15. I Petr., iii, 7. Cette expression, en usage parmi les Juifs de ce temps-là, ainsi que l'indique le passage précité de S. Pierre, a pu être adopté en ce sens par S. Paul. Nous croyons donc qu'il faut préférer ce second sens. Il a pour lui S. Aug., serm. cclxxviii, n. 9. De Nupt. et Concup., lib. I, n. 9 et ailleurs. S. Thom., dans son comment., Estius, Schoettg., de Wette, etc., Ewald, Alford, Bisping, Riggenbach et Lünemann. — Pour ces motifs faciles à comprendre, nous avons maintenu la traduction reçue. (V. d'ailleurs, I. Cor. vii, 4.) — *In sanctificatione et honore*. Tout, entre les époux chrétiens, doit se passer saintement et honorablement. Comp. Hebr., xiii, 4.

5. — Voy. Tob., vi, 16-22 ; viii, 4-10.

6 — *In negotio*. S. Chrys., S. Jér. (sur le

γ . 5 du ch. v de l'ép. aux Ephés.), Estius, Corn. la P., Benson, Bengel, Baumg., Olsh. et Bloomfield pensent que ce mot indique ici le péché d'adultère. Nous pensons que l'Apôtre aborde ici un autre sujet et qu'il parle du tort que l'on cause au prochain de quelque manière que ce soit, en matière d'intérêt. Cela nous paraît ressortir avec évidence des verbes $\upsilon\pi\epsilon\rho\beta\alpha\iota\upsilon\epsilon\iota\upsilon$, $\pi\lambda\epsilon\upsilon\sigma\kappa\epsilon\iota\upsilon$, dont se sert l'Apôtre. C'est le sens que donnent à ce verset S. Thom., dans son comment., Noel Alex., Alioli, Ewald, Bisping, Riggenbach et Lünemann. Du reste, l'Apôtre réunit quelquefois, dans ses avis, l'impureté et l'avarice, ou la cupidité de l'argent. Comp. Eph., v, 3. Col., iii, 5. — *Fratrem suum*. L'Apôtre ne parle ici des coreligionnaires, observe Lünemann, que parce qu'il trace des règles que doivent observer entre eux ses lecteurs. Mais il ne faudrait pas conclure de là que ce qu'il dit ici n'obligeait pas les chrétiens à l'égard des infidèles. — *Prædiximus et testificati sumus*. L'Apôtre fait ici allusion à ce qu'il avait déjà dit de vive voix aux Thessaloniens. Comp. II Cor., xiii, 2. Gal., i, 9 ; v, 21. I Thess., iii, 4.

7. — *In immunditiam*. Ce subst. et le suivant sont en grec à l'ablatif. Ce mot ne doit pas s'entendre seulement de l'impureté, dont il a été question aux $\gamma\gamma$. 3-5 : mais des vices provenant de la cupidité dont il est parlé au γ . précéd. Voy. Grimm, Lex., p. 13. Comp. pl. h., v, 3, où le même mot ne se prend pas dans le sens d'impureté.

8. — *Hæc*. Ce mot n'est pas dans le grec. *Non hominem spernit, sed Deum*. Math., xviii, 17. Luc, x, 16. Rom., xiii, 1-2. Comp. Exod., xvi, 8. — *In nobis*. La leçon la plus autorisée du texte grec est $\epsilon\lambda\zeta$ $\upsilon\mu\acute{\alpha}\varsigma$ « in vos », ou « in vobis », ainsi que portent plusieurs mss. latins de la Vulgate. Quelle que soit la leçon qu'on préfère, le sens est le même. Car l'A-

9. De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis : * ipsi enim vos a Deo didicistis ut diligatis invicem.

• Joan., 13, 34; 15, 12, 17. I Joan., 2, 10; 4, 12.

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis,

11. Et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis :

9. Quant à la charité fraternelle, nous ne croyons pas nécessaire de vous en écrire, car vous avez appris vous-mêmes de Dieu à vous aimer les uns les autres.

10. C'est en effet ce que vous faites à l'égard de tous les frères dans toute la Macédoine. Or, nous vous conjurons, mes frères, d'abonder encore plus de charité ;

11. De vous appliquer à vivre en repos, de vous occuper de vos affaires et de travailler de vos mains comme nous vous l'avons ordonné,

pôtre parle ici, que ce soit à la première ou à la seconde personne, de tous les chrétiens en général. Cependant, on peut, avec quelques interprètes, rapporter les mots « in vobis », à l'Apôtre lui-même. Comp. I Cor., vii, 40. Nous préférons cependant la première interprétation. Elle a pour elle le plus grand nombre des interprètes. — *Dedit Spiritum suum sanctum*. Par le baptême et la confirmation. Comp. Rom., v, 5.

9-10. — *De charitate fraternitatis*. Grec : περι τῆς φιλαδελφίας. Le même mot grec et la même traduction latine se retrouvent, Rom., xii, 10. Hebr., xiii, 1. Le grec est traduit par « fraternitas » I Petr., 1, 22 ; et par « amor fraternitatis », II Petr., 1, 7. — *Habemus*. Quelques mss. et quelques éd. du texte grec portent « habetis », mais les critiques, Lün., Bisping et Riggenbach donnent la préférence à la leçon de la Vulgate. Pour nous, catholiques, rien de ce qui peut relever aux yeux de la science la valeur de la Vulgate ne doit nous sembler de peu d'importance. — *A Deo didicistis*. « Ita ut non ostendat tantummodo (Deus) veritatem, verum etiam impertiat charitatem. Sic enim docet Deus eos qui secundum propositum vocati sunt, simul donans et quid agant scire, et quod sciunt agere. Unde ad Thessalonicenses sic Apostolus loquitur, de charitate autem, etc. Atque ut probaret eos a Deo didicisse, subiunxit, etenim facitis illud, etc. Tamquam hoc sit certissimum indicium quod a Deo didiceris, si id quod didiceris feceris. » S. Aug., de Grat. Christi, cap. xiii. — *Ut abundetis*. Ewald pense que ceci se rapporte à ce qui est dit au §. suiv. Mais c'est une affirmation gratuite. L'Apôtre désire que ses lecteurs progressent encore davantage dans l'exercice des œuvres de charité.

11. — L'Apôtre passe ici à des recommandations qui se rapportent à d'autres sujets que la charité. — *Ut quieti sitis*. Allusion aux craintes exagérées par rapport à l'époque du

second avènement du Sauveur. L'Apôtre y reviendra dans sa seconde épître. Cela lui donne occasion de parler plus bas de la résurrection future. — *Vestrum negotium agatis*. Recommandation bien utile aux chrétiens de tous les temps. Ne pas s'affecter outre mesure des tristes circonstances au milieu desquelles ils peuvent se trouver ; continuer à vaquer à leurs affaires dans la mesure du possible. Ils donneront par là la mesure de leur fermeté et de leur confiance en Dieu qui, par son adorable Providence, dirige toutes choses pour notre plus grand bien. Comp. Luc, xxi, 18. Rom., viii, 28. — *Et operemini manibus vestris*. Les réformateurs, leurs disciples et les mauvais chrétiens, ont objecté ces mots comme s'ils renfermaient une condamnation de la vie que mènent dans les cloîtres les âmes généreuses qui se dévouent à la vie contemplative. D'abord, ainsi que le remarque fort bien Estius, beaucoup de ceux qui ont fait et font un pareil reproche ne s'adonnent pas eux-mêmes à un travail manuel. En second lieu, les paroles de l'Apôtre doivent s'entendre dans le sens dans lequel il les a écrites. Il s'adresse donc à ceux qui, sous prétexte que la fin du monde était proche, se laissaient aller à l'oisiveté. Les religieux et religieuses ne mènent pas une vie oisive. Pour ceux qui sont dans les ordres actifs, cela est évident. Mais ceux qui ont choisi un genre de vie contemplatif ne sont pas oisifs pour cela. Car le temps qui n'est pas consacré à la prière, qui est une occupation véritable de l'âme, est employé à un travail quelconque, soit manuel, soit intellectuel. Il est faux que, parmi les religieux et religieuses, à quelque ordre qu'ils appartiennent, l'oisiveté soit en honneur. L'Église n'a jamais eu besoin de leur prescrire le travail ; car il a toujours été en honneur parmi eux. Nous défions les adversaires des communautés religieuses de citer une seule règle où l'oisiveté ne soit pas condamnée et punie. Voy. S. Aug., de Opere monach. ; S. Jér., ep. cxxv, ad Rusti-

12. Et de vous conduire honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise et de ne rien désirer de personne.

13. Mais nous ne voulons pas que vous soyez dans l'ignorance, mes frères, touchant ceux qui dorment, afin que vous ne soyez pas contristés comme les autres qui n'ont pas d'espérance.

14. Car, si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, Dieu amènera aussi avec Jésus ceux qui se sont endormis en lui.

12. Et ut honeste ambuletis ad eos, qui foris sunt : et nullius aliquid desideretis.

13. Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini sicut et cæteri, qui spem non habent.

14. Si enim credimus quod Jesus mortuus est, et resurrexit : ita et Deus eos, qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.

ticum monach., et ailleurs, ainsi que les règles de S. Basile, de S. Benoît, et en général toutes les règles qui régissent les communautés religieuses. Ces mêmes mots de l'Apôtre nous apprennent que les premiers chrétiens de Thessalonique appartenaient en grande partie, comme ceux de Corinthe, aux classes moyennes et aux classes laborieuses de la société. Comp. I Cor., I, 26. — *Sicut præcepimus vobis.* Voy. pl. h., ix, 6.

12. — *Ad eos qui foris sunt.* Col., iv, 5. I Tim., III, 7. Tit. II, 8. — *Nullius aliquid.* Ce second mot n'est pas dans le grec, et il montre que l'auteur de la Vulgate a pris le premier comme se rapportant à « hominis » sous-entendu. Mais le grand nombre des interprètes prend le mot grec μηδενός au neutre, et comme se rapportant à παράματος sous-entendu. — *Desideretis.* Grec: Χρησάν ἔχητε « opus habeatis. » « Otium, dit ici Corn. La P., parit indigentiam et penuriam ; penuria fures facit aut mendicos. »

13. — *Nolumus... vos ignorare.* Voy. Rom., I, 13 et la note. — *De dormientibus.* « Ideo dormientes eos appellat Scripturæ veracissima consuetudo, ut cum dormientes audimus, evigilaturus minime desperemus. » S. Aug., serm. CLXXII. Ce sermon et le suiv. roulent sur le passage compris dans ce verset et dans les suiv. Nous en recommandons vivement la lecture, La sainte Eglise nous en fait lire des fragments dans l'office du jour des Morts. — *Ut non contristemini sicut et cæteri qui spem non habent.* « Necessè est ut tristes simus, quando nos moriendo deserunt quos amamus : quia etsi novimus eos non in æternum relinquere nos mansuros, sed aliquantum præcedere secuturos ; tamen mors ipsa quam natura refugit, cum occupat dilectum, contristat in nobis ipsius dilectionis affectum. Ideo non admonuit apostolus ut non contristemur, sed non sicut cæteri qui spem non habent. Contristamur ergo nos in nostrorum mortibus necessitate amittendi, sed cum spe

recipiendi. Inde angimur, hinc consolamur ; inde infirmitas afficit, hinc fides reficit ; inde dolet humana conditio, hinc sanat divina promissio. » Id., serm. CLXXII, n. 1. Voy. aux nn. 2 et 3 un magnifique témoignage du même Père en faveur du dogme catholique du purgatoire et du secours que les âmes des défunts reçoivent des prières et bonnes œuvres que les vivants font pour leur soulagement. Voici encore de belles paroles de S. Cyprien sur notre verset. « Sciamus non eos amitti sed præmitti, recedentes præcedere, ut proficiscentes, ut navigantes solent ; desiderari eos debere, non plangi... occasionem dandam non esse gentibus, ut nos merito ac jure reprehendant, quod quos vivere apud Deum dicimus, ut extinctos et perditos lugeamus, et fidem quam sermone et voce promimus, cordis et pectoris testimonio non probemus. Spei nostræ ac fidei prævaricatores sumus ; simulata, ficta, fucata videntur esse quæ dicimus, etc. Sermon. I, de mortalitate. Voy. aussi S. Chrys., hom. VI, §§ 2-4. S. Jér., ep. xxxix ad Paulam. Et, de modo bene vivendi, n. 165, parmi les œuvres de S. Bernard, t. II, col. 888, éd. B. 1759, éd. G.

14. — *Si.* « Non dubitantis est, dit Estius en faisant une remarque qu'on trouve chez tous les interprètes, sed præsupponentis. » Comp. II Thess., I, 6. — *Ita.* La construction de la phrase est ici imparfaite. Sous-entendez « Credere debemus quod. » — *Deus.* Ce subst. indique ici les trois personnes de l'adorable Trinité. — *Per Jesum.* De nombreux interprètes, S. Chrys., le faux Ambr., Estius, Corn. La P., etc., Benson, Bengel, etc., Hilgenfeld et Riggenbach, rapportent ces mots au verbe « dormierunt ». Nous pensons, avec Lün. et Bisping, qu'il est préférable de les rapporter au verbe « adducet ». 1° Quand S. Paul veut rapporter ces mots à ceux qui sont morts, il se sert d'une autre construction, Comp. pl. b. 7. 16, et I Cor., xv, 18. Il est vrai que dans ce même ch. 7. 22, nous lisons « in Christo » ;

15. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, * quia nos, qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos, qui dormierunt. *I Cor., 15, 23.

16. Quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in

15. En effet, nous vous déclarons, d'après la parole du Seigneur, que nous qui vivons et qui sommes réservés pour l'avènement du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui se sont endormis.

16. Car le Seigneur lui-même, à l'ordre et à la voix de l'archange et

mais on admettra plus facilement « in Christo » pour « per Christum », que « per Jesum », pour « in Jesu ». 2° Le N. T. nous représente notre résurrection, comme devant avoir lieu par (les mérites de) Jésus-Christ. Comp. Joan., 7, 28; vi, 39, 40, 55; xi, 25. I Cor., xv, 21. Mentionnons pour mémoire le sentiment du P. Salmeron et de Hammond, qui expliquent « dormierunt per Jesum », de ceux qui, par le martyre, ont donné leur vie pour notre divin Sauveur. — *Cum eo*. C'est-à-dire avec Jésus. Voy. pl. b., §. 17.

15. — *In verbo Domini*. Quelques interprètes modernes, Bolten, Pelt, Hofmann, Schott, etc., ont pensé que S. Paul fait allusion à la parole du Sauveur, enregistrée en S. Matth., xxiv, 31. D'autres, comme Koch, etc., croient qu'il est question d'une parole du divin Maître, qui ne nous aurait pas été transmise par les Évangélistes. Comp. Act., xi, 35. Pour nous, il nous semble qu'il faut nous en tenir au sentiment de S. Chrys., suivi par Théodoret, Benson, Koppe, de Wette, Alford, Bisping, Riggenbach et Lünemann, que l'Apôtre s'en réfère aux révélations immédiates qu'il avait reçues de Notre-Seigneur lui-même. Comp. II Cor., xii, 1. Gal., i, 12. « Hoc est, dit S. Chrys., Hom. vii, 1, non a nobis ipsis, sed a Christo edocti dicimus. » Οὐκ ἀπ' ἑαυτῶν ἀλλὰ παρὰ τοῦ Χριστοῦ μαθόντες λέγομεν. — *Nos qui vivimus*. Un très-grand nombre d'interprètes protestants ont cru qu'il ressort avec évidence de ces paroles que l'Apôtre croyait ou pensait que le second avènement du Sauveur aurait lieu de son temps et du vivant de la génération à laquelle il écrivait. Lünemann dit que cela ne peut être contesté que par ceux qui ont des préjugés dogmatiques concernant l'infaillibilité personnelle de S. Paul. « Jeder nicht schon in voraus durch dogmatische Voraussetzungen Befangene muss anerkennen, das Paulus an unserer Stelle sich selbst sowie die Thessalonicher denjenigen beizählt, welche die Parusie Christi noch erleben Würden. » Ce sentiment est soutenu de nos jours par Dahne, Usteri, Messner et, nous le constatons avec regret, par l'interprète catholique et prêtre D^r Bisping. Ce dernier a beau dire qu'il n'y a là aucune erreur proprement dite de la part de S. Paul, et que ce sentiment ne met pas en péril la croyance à l'infaillibilité de

l'Apôtre, son embarras le trahit, et, ce sentiment admis, nous ne voyons pas comment on peut contester que S. Paul se serait trompé dans son enseignement aux Thessaloniens. Des protestants, Calvin et après lui Joach. Lange, Whittby, Benson, Bengel, Hoielemann (Die Stellung S. Pauli zu der Frage um die Ziet der Wiederkunft Christi, Leipz., 1858), et Riggenbach, ont résolument rejeté ce sentiment. Nous, catholiques, nous le rejetons : 1° Parce qu'il est contraire à ce que nous enseigne la sainte Eglise catholique concernant l'inspiration et l'infaillibilité des écrivains sacrés. 2° Parce qu'il est contraire à l'interprétation que donne de ces mots la tradition catholique. 3° Parce qu'il ressort d'autres passages de l'Apôtre qu'il n'avait pas du tout ce sentiment erroné qu'on ne craint pas de lui prêter. Comp. Rom., xi, 25, 26. Cette conversion prédite des nations, et ensuite du reste d'Israël, rejette bien loin du temps de S. Paul le second avènement du Sauveur. Comp. aussi I Cor., xi, 14. II Cor., iv, 14; v, 2. Phil., i, 23. II Tim., iv, 6. Ces passages indiquent que S. Paul ne croyait pas devoir vivre jusqu'à l'époque de cet avènement du Sauveur. 4° Ce passage ne prouve pas ce qu'avancent nos adversaires. Comp. pl. b., v, 1-3 et II Thess., ii, 1-3. Ce second passage a beaucoup d'importance, parce que l'Apôtre combat le sentiment qu'on lui prête, et qu'on lui prêtait déjà de son temps. 5° Les passages suivants, qu'on a coutume de citer, ne prouvent pas non plus que S. Paul avait ce sentiment erroné. Voy. Rom., xiii, 11, 12. I Cor., i, 7, 8; vii, 26, 29-31. Phil., iv, 5. Voy. sur cette question Estius, Danko, p. 370 et suiv., Riggenbach, p. 65 et suiv., et Simar, die Theologie des h. Paulus. Freib., 1864. Concluons donc avec les paroles de S. Chrys. « Illud autem nos, non de seipso dicit : non enim erat mansurus usque ad resurrectionem; sed dicit fideles. » Hom. vii, 2. — *Non præveniemus*. Ceux qui seront en vie à l'époque où reviendra le Fils de l'homme, ne prendront point part, avant ceux qui seront morts, à l'heureuse transformation qui doit alors avoir lieu dans les corps des élus. Comp. I Cor., xv, 52-53.

16. — *Ipse Dominus... descendet de celo*. Matth., xxiv, 30. Luc., xxi, 27. Act., i, 11. Phil., iii, 20. II Thess., i, 7. Apoc.,

au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel, et ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront les premiers.

17. Ensuite nous qui vivons, qui sommes laissés, nous serons emportés ensemble avec eux dans les nues,

tuba Dei descendet de cœlo : et mortui, qui in Christo sunt, resurget primi.

17. Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in

1. 7. — *In jussu*. Grec : ἐν κελύσματι. Un interprète anglais, Macknight, explique ce mot des acclamations joyeuses que feront entendre les anges à ce moment solennel. « The loud acclamation which the whole angelical hosts will utter, to express their joy at the advent of Christ to judge the world. » Mais ce sens est contraire à celui du mot grec. Il signifie le cri fort énergique du chasseur à sa meute, (Xenoph., Venat., vi, 20), du chef à ses matelots (Lucian., Tyr., c. xix), et du chef militaire à ses soldats (Thucid., ii, 92). Comp. Prov. xxx, 27 (dans le texte grec). Il faut donc entendre ici la voix du commandement qui se fera entendre. Mais à qui faut-il rapporter ce mot? Bisping pense que c'est à Dieu le Père, et il cite à l'appui Matth., xxiv, 36. Nous ne le croyons pas. Car, ainsi que le remarque fort bien Lünemann, ce mot se rapporterait alors à un acte qui aurait précédé l'avènement du Fils de l'homme. Et le contexte indique que la proposition « in » trois fois répétée, se rapporte à trois circonstances qui accompagneront cet avènement et non pas qui le précéderont. Lünemann prend ce mot comme renfermant les deux idées exprimées par l'Apôtre au moyen des deux expressions qui suivent. Il nous semble cependant que par ces trois incisifs « in jussu, etc. », il a voulu exprimer non pas trois fois la même idée, mais trois idées distinctes. Nous rapportons donc les mots « in jussu » à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. C'est, croyons-nous, ce que demandent les paroles mêmes de notre divin Sauveur relatées. Joan., v, 28. Ce sentiment a pour lui S. Thom., Théodoret, Œcumen., Grotius, Olshausen et Riggenbach. — *In voce*. S. Thomas pense qu'il ne faut pas prendre ceci à la lettre. « Non quod operetur in voce ejus, sed ministerio ejus. » Il nous semble cependant que ce verbe et le passage Matth., xxiv, 31, ne se prêtent pas à cette interprétation. S. Chrys. et Théodoret ont pris cette expression à la lettre, ainsi que S. Aug., Ep. cxL, n. 78. — *Archangeli*. S. Michel. Dan., x, 13, 21. Jud., 9. Apoc., xii, 7. Mais ceci, nous devons le dire, n'est pas certain. — *Et in tuba*. Voy. I Cor., xv, 52 et la note. — *Dei*. « Non est tuba longe lateque personans, dit Beelen, Gramm., p. 255, sed tuba quæ Dei est, h. e. quæ Deo jubente sonabit, » Winer, Gramm., p. 234,

7^e éd., avait émis le même sentiment. Il est adopté par Riggenbach, et rapporté sans observation par Lünemann. Nous croyons que ce subst. « Dei » est ici pour indiquer le superlatif, et cela à cause de Matth., xxiv, 31; μετὰ σάλπιγγος φωνῆς μεγάλης. L'expression « citharas Dei » (Apoc., xv, 2), à laquelle s'en réfèrent ces auteurs, peut aussi se prendre comme un superlatif : des harpes parfaites, admirables. Voy. I Cor., xv, 52, note, un texte de S. Aug. qui confirme notre interprétation. S. Thomas donne cette même interprétation. — *Primi*. Grec : πρῶτον « primum, d'abord. » Ce mot « primi » ou « primum » se rapporte à l'adverbe « deinde » du §. suiv. Il indique seulement que la résurrection aura lieu avant le fait dont il est parlé au §. 17. Si l'Apôtre ne parle ici que de la résurrection des justes, il n'entend pas dire pour cela qu'eux seuls doivent ressusciter au dernier jour. Voy. I Cor., xv, 23, note. Nous devons aussi rappeler que quelques interprètes cath., S. Thomas entre autres, pensent qu'on peut regarder l'expression « in tuba Dei », comme une expression figurée, renfermant une allusion à l'usage existant parmi l'ancien peuple juif, de convoquer la population aux fêtes religieuses par le son de la trompette. Voy. Lev., xxiii, 24. Num., x, 2 et suiv.; xxxi, 6. Joel., ii, 1, 15. Comp. Exod., xix, 16. Ps., xlvi, 6. Is., xxvii, 13. Zach., ix, 14. Apoc., viii, 2, 6, etc.

17. — *Deinde*. Après que la résurrection générale aura eu lieu. — *Nos qui vivimus*. Voy. pl. h., §. 15. Ce présent, ainsi que « relinquimur », est au lieu du futur. — *Simul rapiemur*. Mais cela aura lieu après que ceux qui seront encore vivants à cette époque auront subi la mort, qui est la peine portée contre tous les hommes à cause du péché originel, et qu'ils auront eux aussi été ressuscités. Voy. Gen., iii, 19. Ps. lxxxviii, 49. II Reg., xiv, 14. Eccli., viii, 8. Job., xxx, 23. Rom., v, 12. I Cor., xv, 21, 26. Hebr., ix, 27. Et dans le symbole attribué à S. Athanase : « Omnes homines resurgere habent cum corporibus suis. » Voy. Estius in IV sent. Dist. IIII, § 7; xlvii, § 16. Disons donc avec S. Aug. : « Si ergo sanctos qui reperientur Christo veniente viventes, eique in obviam rapiantur, crediderimus in eodem raptu de mortalibus corporibus exituros, et ad eadem mox immortalia redituros, nullas in verbis Apostoli patie-

aera, et sic semper cum Domino erimus.

18. Ita que consolamini invicem in verbis istis.

au-devant du Christ, dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur.

18. Consolez-vous donc les uns les autres avec ces paroles.

CHAPITRE V.

Le jour du Seigneur doit venir à l'improviste, comme un voleur. (vv. 1-4.) — Nous sommes les enfants de la lumière et du jour, donc ne dormons pas, mais veillons et soyons armés (vv. 5-8); car Dieu veut notre salut. (vv. 9-11.) — Avis aux Thessaloniens sur la vénération qu'ils doivent à leurs pasteurs (vv. 12-13), sur le support qu'ils doivent aux faibles, sur le bien qu'ils doivent faire à tous, sur la prière, sur les actions de grâces à Dieu (vv. 14-18); et sur les dons surnaturels de l'Esprit-Saint. (vv. 19-21.) — Conclusion (vv. 22-25.) — Salutations, dernier avis et souhait final. (vv. 26-28.)

1. De temporibus autem, et momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis.

2. * Ipsi enim diligenter scitis, quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.

* II Pet., 3, 10. Apoc., 3, 3; 16, 15.

1. Mais quant aux temps et aux moments, mes frères, vous n'avez pas besoin que nous vous en écrivions.

2. Car vous savez très-bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra, ainsi qu'un voleur, pendant la nuit.

mur angustias..... quia nec illi per immortalitatem vivificabuntur, nisi, quamlibet paululum, tamen ante moriantur; ac per hoc et a resurrectione non erunt alieni, quando dormitio præcedit, quamvis brevissima, non tamen nulla. » De Civ. Dei, lib. XX, cap. xx, n. 3. — *In aera*. Ceci, dit encore S. Aug., loc. cit., n. 2, « non sic accipiendum est, tamquam in aere nos dixerit semper cum Domino esse mansuros; quia nec ipse utique ibi manebit, quia veniens transiturus est. Venienti quippe ibitur obviam, non manenti; *sed ita semper cum Domino erimus*, id est, sic erimus habentes corpora sempiterna, ubicumque cum illo fuerimus. » Quelques Pères et à leur suite des commentateurs catholiques, comme Estius, concluent avec raison des dernières paroles de ce verset, que l'opinion des millénaires, qui pensaient qu'après la résurrection, les justes seraient mille ans sur terre avec le divin Sauveur, se trouve en contradiction avec la doctrine de l'Apôtre. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre commentaire sur l'Apocalypse.

18.— « Permittantur itaque pia corda cha-

rorum de suorum mortibus contristari dolore sanabili, et consolabiles lacrymas fundant conditione mortali; quas cito reprimat fidei gaudium, qua creduntur fideles, quando moriuntur, paululum a nobis abire, et ad meliora transire. » S. Aug., serm. CLXXII, n. 3. — « Necessè est enim ut contristemini, sed ubi contristaris, consoletur te spes. — Pereat contristatio, ubi tanta est consolatio. » Id., serm. CLXXIII, n. 3.

1. — *Non indigetis*, non pas parce que l'Apôtre ne jugeait pas nécessaire de leur en dire davantage, ainsi que le pensent Théophyl. et OEcumen., ou bien parce qu'il ne pouvait rien leur apprendre à ce sujet, comme le dit Estius qui cite ici, Act., 1., 7; mais uniquement parce qu'il les avait à ce sujet instruit suffisamment pour les conséquences pratiques qu'ils avaient à en tirer, pendant son séjour parmi eux.

2.— *Diligenter*. Gr.: ἀκριβῶς, avec exactitude, avec certitude. — *Scitis*. Par l'enseignement de S. Paul et celui du Sauveur à ce sujet dont ils avaient pu depuis avoir connaissance. — *Dies Domini*. De Notre-Seigneur

3. En effet, lorsqu'ils diront : paix et sécurité, une ruine soudaine fondra sur eux, comme la douleur sur la femme qui doit enfanter, et ils n'échapperont pas.

4. Quant à vous, mes frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ;

5. Car vous êtes tous enfants de lumière et enfants du jour ; nous ne sommes pas enfants de la nuit ni des ténèbres.

6. Donc, ne dormons pas, comme les autres, mais veillons et soyons sobres.

7. Car ceux qui dorment, dor-

3. Cum enim dixerint, Pax, et securitas : tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, et non effugient.

4. Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies illa, tanquam fur, comprehendat :

5. Omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei : non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut et cæteri, sed vigilemus, et sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dor-

Jésus-Christ, I Cor., 1, 8. — *Sicut fur*. Voy. II Petr., III, 10. Comp. Matth., XXIV, 43. Luc., XII, 49. Apoc., III, 3. xvi, 15. « In quo quemque invenerit suus novissimus dies, in hoc eum comprehendet mundi novissimus dies ; quoniam qualis in die isto quisque moritur, talis in die illo judicabitur. » S. Aug., ep. cxcix, al. 80, n. 2. « Ac per hoc vigilare debet omnis Christianus, ne imparatum inveniat eum Domini adventus. Imparatum autem inveniet ille dies, quem imparatum invenerit suæ vitæ hujus ultimus dies. » Id., ibid., n. 3. — *In nocte*. Les premiers chrétiens croyaient que le Sauveur reviendrait pendant la nuit, surtout pendant celle qui précède la fête de Pâques. Et on attribuait à cette croyance l'origine de l'usage des peuples chrétiens de passer en prières la nuit qui précède la fête de Pâques. « Traditio judæorum est, Christum media nocte venturum.... unde reor et traditionem Apostolicam permansisse ut in die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, expectantes adventum Christi. » S. Jér., in Matth., xxv, 6, t. VII, col. 203, ed. Vall. in-4°. « Hæc est nox (celle qui précède le jour de Pâques), quæ a nobis propter adventum regis ac Dei nostri pervigilio celebratur ; cujus noctis duplex ratio est, quod in ea vitam tum recepit cum passus est, et postea orbis terræ regnum recepturus est. » Lact., Institut., lib. VII, cap. xix. Mais nous n'avons pas besoin de dire que l'origine assignée ici à cet usage est bien loin d'être certaine. S. Paul ne veut pas dire que le Seigneur reviendra à son second avènement pendant la nuit, mais que cela aura lieu à l'improviste, comme cela arrive pour les voleurs qui entrent dans les maisons pendant la nuit. Nous lisons, il est

vrai, dans l'Évangile, que ce jour sera précédé par certains signes qui l'annonceront. Voy. Luc., XXI, 11, 25. Mais 1° ces signes font partie du jour du Seigneur ; 2° malgré ces signes, les hommes, les impies, se laisseront surprendre par ce jour terrible. Matth., XXIV, 38, 39.

3. — *Repentinus... interitus*. Après avoir cité ces paroles, S. Aug., fait les belles réflexions que voici. « Quandocumque autem venerit, celerrime venit quod desperatur (qu'on espère qu'il ne viendra pas) esse venturum ; et longitundinem vitæ hujus non facit sentiri nisi spes vivendi ; nam nihil videtur esse celerius, quam quiddid in ea jam præteritum est. Cum ergo judicii dies venerit, tunc sentient peccatores quam non sit longa omnis vita quæ transit ; nec omnino eis videri poterit tarde venisse, quod non desiderantibus, sed potius non credentibus venerit. » In ps. vi, n. 13. — *Sicut dolor in utero habenti*, « Exemplum valde appositum, dit ici fort bien Théodoret ; quæ enim est gravida scit se habere fœtum in utero, nescit autem tempus pariendi ; ita et nos venturum quidem universorum Dominum scimus ; ipsum autem tempus certo non didicimus. » Œcumen. a fait la même réflexion.

4. — *Ut vos... comprehendat*. Voy. les passages de S. Aug., cités à la note sur le 7. 2.

5. — Voy. Eph., v, 8.

6. — Rom., XIII, 12, 13 et les notes.

7. — *Nocte... nocte*. L'explication de S. Aug. : « Noctem dicens iniquitatem, in qua illi obdormiunt. » (In ps. cxxi, n. 8), donnée aussi par S. Chrys., hom. ix, n'est pas littérale ; elle ne rend pas exactement la pen-

miunt : et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus,* induti lorica[m] fidei, et charitatis, et galeam spem salutis :

* *Is.*, 59, 17. *Ephes.*, 6, 14, 17.

9. Quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,

10. Qui mortuus est pro nobis : ut, sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

11. Propter quod consolamini invicem : œdificate alterutrum, sicut et facitis.

12. Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos, qui laborant inter vos, et præsunt vobis in Domino, et monent vos,

13. Ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum : pacem habete cum eis.

ment la nuit, et ceux qui s'enivrent s'enivrent la nuit.

8. Mais nous, qui sommes du jour, soyons sobres, revêtons la cuirasse de la foi et de la charité et le casque de l'espérance du salut.

9. Car Dieu ne nous a pas destinés à sa colère, mais à l'acquisition du salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

10. Qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions toujours avec lui.

11. C'est pourquoi, consolez-vous mutuellement et édifiez-vous les uns les autres, comme vous le faites.

12. Or, nous vous prions, mes frères, d'être reconnaissants envers ceux qui travaillent parmi vous et vous gouvernent dans le Seigneur et vous avertissent ;

13. D'avoir pour eux une charité plus abondante, à cause de leurs travaux. Ayez la paix avec eux.

sée de l'Apôtre, qui prend le subst. « nocte », dans son sens naturel.

8. — *Induti*, etc. *Eph.*, vi, 13-17 et les notes. « Apostolum videmus dixisse quodam loco lorica[m] fidei, et alio loco (*Eph.*, vi, 16) dixisse scutum fidei. Ergo ipsa fides et lorica potest esse et scutum ; scutum est, quia tela inimicorum excipit et repellit ; lorica est, quia interiora tua transfigi non sinit. » S. Aug., in ps. xxxiv, n. 2. — *Galeam spem salutis*. C'est-à-dire « Spem galeam salutis. » S. Chrys., hom. ix, 3.

9. — *Nos*. Ce pronom ne se rapporte ici exclusivement ni à S. Paul, ni aux autres Apôtres, comme s'il était question du ministère qui leur a été confié. Ce pronom se rapporte à tous les chrétiens. — *Sed in acquisitionem salutis*. *Comp. Rom.*, viii, 32. *II Cor.*, v, 18-21. — *Per Dominum*, etc. *Act.*, iv, 12. *Eph.*, i, 4, 5.

10. — *Qui mortuus est pro nobis*. Nous ne pouvons pas approuver ici Estius, qui pense que l'Apôtre « hoc dicit in persona electorum. » 1° Rien ne prouve que S. Paul parle ici des élus « ad gloriam ; » car il s'adresse indistinctement à tous les chrétiens de Thésalonique. 2° Il est de foi que Notre-Seigneur est mort au moins pour tous les fidèles. Voy.

Perrone, de Deo, § 460 et suiv. Voy. *I Cor.*, viii, 11 et la note. Nous prenons donc le pronom « nobis » dans le même sens que « nos » du §. précédent. — *Sive vigilemus sive dormiamus*, c'est-à-dire pendant notre vie et après notre mort. *Comp. Rom.*, xiv, 7, 8. Mais on peut aussi, avec le faux Ambroise, l'expliquer des justes qui seront à cette époque parmi les morts et parmi les vivants. *Comp.*, pl. h., iii, 16, 17. Estius semble même préférer ce second sens au premier. Il nous paraît très-acceptable, et s'allier parfaitement avec ce que dit l'Apôtre au §. suivant.

12. — *Ut noveritis*. Voy. *I Cor.*, xvi, 18. *I Tim.*, v, 17, 18. *Comp. I Cor.*, ix en entier. — *Et præsunt vobis*. Il s'agit ici de l'évêque et de ses prêtres qui constituent la hiérarchie des églises particulières. Il va sans dire que les évêques ont dans notre Saint-Père le Pape celui qui « præest » à eux tous, qu'ils soient pris séparément ou bien tous ensemble.

13. — *Cum eis*. La leçon la plus autorisée du texte grec est *ἐν ταυτοῖς*. En ce cas, l'Apôtre exhorterait ici ses lecteurs à être en paix et à garder la bonne harmonie entre eux. Cependant le sens que donne la Vulgate est très-bon, et, lui aussi, très-utile pour la pratique. Quand on aime ses supérieurs, on se tient

14. Mais, nous vous en prions, mes frères, reprenez ceux qui troublent la paix, consolez les pusillanimes, soutenez les faibles, soyez patients envers tous.

15. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal, mais cherchez toujours ce qui est bien les uns pour les autres et pour tous.

16. Soyez toujours joyeux.

17. Priez sans cesse.

18. En toutes choses rendez grâces, car c'est la volonté de Dieu, dans le Christ Jésus, à l'égard de vous tous.

19. N'éteignez pas l'Esprit.

14. Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.

15. * Videte ne quis malum pro malo alicui reddat : sed semper quod bonum est sectamini in invicem, et in omnes.

* *Prov.*, 17, 13; 20, 22. *Rom.*, 12, 17. *1^{re} Pt.*, 3, 9.

16. Semper gaudete.

17. * Sine intermissione orate.

* *Eccli.*, 18, 27. *Luc.*, 18, 1. *Col.*, 4, 2.

18. In omnibus gratias agite : hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu in omnibus vobis.

19. Spiritum nolite extinguere,

à tout prix en paix avec eux. On n'a qu'à y gagner devant Dieu et devant sa propre conscience.

14. — *Inquietos*. Τοὺς ἀτάκτους, ceux qui ne gardent pas l'ordre. « Ordo est quem si tenuerimus in vita, perducet ad Deum ; et quem nisi tenuerimus in vita, non pervenimus ad Deum. » S. Aug., de Ordine, lib. I, cap. IX, n. 27. « Bene agit anima, si ordinem servet, et distinguendo, eligendo, pendendo subdat minora majoribus, corporalia spiritualibus, inferiora superioribus, temporalia sempiternis. » Id., ep. CXL, al. 130, n. 4. « Non enim ordo rectus aut ordo appellandus est omnino, ubi deteriora meliora subjiiciuntur. » Id., de Lib. arb., lib. I, cap. VIII. — *Infirmos*. Rom., XIV, 1, XV, 1. I Cor., VIII, 9. L'Apôtre mettait lui-même en pratique cette recommandation, I Cor., IX, 22. — *Ad omnes*. Qu'ils soient chrétiens ou non. Voy. pl. b., 7. 15. Comp. II Tim., 24, 25. Tit. III, 2.

15. — *Nulli malum*, etc. « Hæc enim revera est ultio, et illi damnum afferens, et tibi utilitatem ; imo illi quoque magnam, si velit, utilitatem. » S. Chrys., hom. x, n. 2.

16. — Voy. Phil., IV, 4 et la note. Voy. aussi Gal., V, 22. « Quomodo non gauderent semper quorum gaudium Deus ipse est ? Spiritus mundi operatur gaudium iniquitatis et vanitatis : Spiritus Dei gaudium veritatis et felicitatis. » Hug. a S. Vict. Miscell., lib. I, tit. cni.

17. — Luc., XVIII, 1. Eph., VI, 18. Col., IV, 2. « Ergo non deficiamus in oratione. Ille quod concessurus est, et si differt, non auferit : securi de pollicitatione ipsius non deficiamus orando ; et hoc ex beneficio ipsius est. » S. Aug., in ps. LV, n. 24. « Quod ait

Apostolus, sine intermissione orate, quid est aliud quam beatam vitam, quæ nulla nisi æterna est, ab eo qui eam solus potest dare, sine intermissione desiderate ? Semper ergo hanc a Domino Deo desideremus, et oramus semper. Sed ideo ab aliis curis atque negotiis quibus ipsum quodammodo desiderium tepescit, certis horis ad negotium orandi mentem revocamus, verbis orationis nos ipsos admonentes in id quod desideramus intendere, ne quod tepescere cœperat omnino frigescat, et penitus extingatur, nisi crebrius inflammetur. » Id., ep. CXXX, ad Probam, n. 18. L'interprétation exagérée de ces paroles de l'Apôtre a donné naissance à l'hérésie des Eucharistes εὐχάριται. Voy. S. Aug., Hæres., LVII, et Bergier, Dict. de Théol.

18. — *In omnibus gratias agite*. « Oratis enim ut perseveranter et proficenter habeatis ; gratias agitis, quia non ex vobis habetis. » Id., ep. CLXXXVIII, ad Jul., n. 7. Voy. Eph., V, 20, note. — *Hæc est enim voluntas Dei*, etc. Bien que Estius, Corn. la P., Schott, Bloomfield, rapportent ceci aux 77. 16-18. cependant il nous semble préférable de rapporter ceci, avec Lünemann et Bisping, au 7. 18.

19. — *Spiritum*. Par métonymie, le nom du S.-Esprit est mis ici pour ses dons et ses manifestations merveilleuses dont il est parlé au chap. XII de la 1^{re} aux Corinthiens. Mais comme le plus important de ces dons est la grâce sanctifiante, on peut aussi l'entendre, avec S. Chrys., par le mot « Spiritum ». — *Nolite extinguere*. « Id est, quantum in vobis est, nolite sic agere, tanquam conemini extinguere, aut tanquam Spiritum extinctum putetis. » S. Aug. contr. ep. Parmen., lib. II,

20. Prophetias nolite spernere.

21. Omnia autem probatè : quod bonum est tenete.

22. Ab omni specie mala abstinete vos.

23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia : ut integer spiritus vester, et anima, et corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.

24. * Fidelis est, qui vocavit vos : qui etiam faciet.

* I Cor., 1, 9.

20. Ne méprisez pas les prophéties.

21. Eprouvez tout, retenez ce qui est bon.

22. Abstenez-vous de toute apparence de mal.

23. Et que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en tout, afin que tout votre esprit et votre âme et votre corps se conservent sans reproche pour l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

24. Celui qui vous a appelés est fidèle ; il fera cela aussi.

n, 30. Voy. aussi, ep. cxviii ad Bonif., n. 3. Ainsi on éteint l'Esprit-Saint, 1° Quand, par une vie indigne du chrétien, on perd la grâce ; 2° et que l'on s'expose à se voir dépouillé du don de prophétie et des autres dons du S.-Esprit. 3° Ainsi que le dit S. Aug. dans le texte précité, lorsqu'on attaque et conteste sans motif les miracles qui ne cessent d'avoir lieu dans l'Eglise par le ministère des saints qui sont sur la terre, et par l'intercession de ceux qui sont dans le Ciel.

20. — *Prophetias*. Voy. Rom. xii, 6, et le xiv^e chap. de la première aux Cor., avec les notes.

21. — On sait que les protestants ont abusé de ce texte pour soutenir leur thèse de l'examen auquel chaque fidèle peut et doit soumettre l'enseignement qui lui est donné, avant d'y adhérer par la foi. Mais 1° S. Paul ne parle pas ici d'examiner les doctrines, mais les prophéties ou interprétations qui se font par des particuliers. 2° Cet examen dont parle S. Paul est aussi recommandé aux fidèles par les catholiques. Mais quelle doit être la règle de cet examen et sa pierre de touche ? Les protestants disent que c'est la raison individuelle de chacun. Cela est absurde. Les mots « quod bonum est tenete », indiquent qu'il faut reconnaître des choses bonnes auxquelles il faut comparer et desquelles il faut rapprocher ce qui fait la matière de l'examen. Ces choses ce sont celles qui sont enseignées par l'Eglise. C'est donc en les mettant en regard, non pas du jugement individuel de chacun, mais de l'enseignement de l'Eglise tel qu'il nous est donné par ses pasteurs unis à leur chef suprême, le Souverain-Pontife. Il suffit de relire pl. h. les §§. 12 et 13, pour se convaincre que cet examen doit rouler 1° non pas sur l'enseignement de l'Eglise, mais sur celui des particuliers ; 2° que l'enseignement de l'Eglise, loin d'être matière à examen, est au contraire

la règle infaillible d'après laquelle il faut juger toute chose ; alors seulement on pourrait vraiment discerner les esprits, et savoir quels sont ceux qui viennent de Dieu, I Joan., iv, 1, et distinguer les faux prophètes d'avec ceux qui le sont véritablement. Remarquons enfin que cet examen n'est possible pour le fidèle que dans les choses pour lesquelles l'Eglise le permet. Du moment qu'une doctrine et qu'un livre sont condamnés, ce n'est plus l'examen qu'il faut, mais une soumission prompte et entière. — Le protestant Lüne-mann, qui dit avec raison que le Rationalisme ne peut s'abriter sous ces mots de l'Apôtre, devrait aussi reconnaître que le jugement individuel des protestants n'y est pas plus autorisé.

23. — *Spiritus... anima et corpus*. Cette distinction entre l'esprit et l'âme se retrouve dans d'autres épîtres de S. Paul. I Cor., ii, 14. xv, 44, 46. Hebr., iv, 12. D'après ces passages que nous venons de citer, on peut dire que par « Spiritus » l'Apôtre entend la partie rationnelle et intelligente de l'âme, et par « anima », sa partie sensitive. Ce sentiment proposé par Estius est adopté par les auteurs modernes. On peut voir sur cette question, *Olshausen*, De nat. hum. trichotomia N. T. Scriptoribus recepta, Berol. 1834, et *Messner*, die Lehre der Apostel. Leipz., 1856. — *Sine querela* gr. ἀμύπτως. Voy. Phil. ii, 15. note.

24. — Voy. I Cor., 1, 8, 9. Ce texte démontre : 1° que la foi est un don de Dieu ; 2° que, même après avoir reçu la foi, l'homme a besoin de la grâce pour faire le bien. « Jubeat enim homini Deus, ut velit ; sed Deus in homine operatur et velle ; jubet ut faciat, sed operatur et facere. » Lettre synod. des évêques africains relégués en Sardaigne. Opp. S. Aug. t. X, col. 2444, ed. G., 154 ed. B. « Adjutorium Dei etiam renatis ac sanctis semper est implorandum, ut ad finem bonum, vel in bono

25. Mes frères, priez pour nous.

26. Saluez tous nos frères par un saint baiser.

27. Je vous adjure par le Seigneur, que cette lettre soit lue à tous les saints frères.

28. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

25. Fratres, orate pro nobis.

26. Salutate fratres omnes in osculo sancto.

27. Adjuro vos per Dominum ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.

28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.

possint opere perdurare. « Conc. Araus. (d'Orange) II, can. x. Multa Deus facit in homine bona quæ non facit homo; nulla vero facit homo bona, quæ non Deus præstat ut faciat homo. » Id., can. xx. Opp. S. Aug., t. x, coll. 2450, 2452, G. 158. 158 B. « Deus enim, nisi ipsi (justi) illius gratiæ defuerint, sicut cœpit opus bonum, ita perficiet, operans velle et perficere. » Conc. Trid., sess. VI, cap. xiii. 3^o Il ressort enfin de ce texte que Dieu accorde aux fidèles la grâce nécessaire pour faire le bien et pour y persévérer. Comp. II Thess., III, 3. Voy. Col., IV, 3. « Papæ quanta humilitas! Sed ille quidem hoc dicebat propter humilitatem; nos autem non propter humilitatem, sed propter multam utilitatem, et a vobis magnum aliquod lucrum volentes accipere, dicimus, orate etiam pro nobis. » S. Chrys., hom. XI, 2. Estius observe ici avec raison contre les protestants, que si, en demandant à ses lecteurs leurs prières pour lui, l'Apôtre ne faisait aucune injure à Jésus-Christ, le médiateur unique entre Dieu et les hommes, comment peut-il se faire que nous nous rendions coupables de cette même injure en demandant aux saints qui sont dans le ciel de prier pour nous?

26. — Rom., XVI, 16 et la note.

27. — Vos. Vous qui gouvernez cette Eglise. Voy. pl. h., §. 12. — *Omnibus sanctis fratribus*. Aux chrétiens des autres Eglises de la Macédoine. Ce sentiment nous paraît préférable à celui qui veut qu'il ne soit ici question que des chrétiens de Thessalonique. Schrader et Baur voient à tort dans ce verset une preuve que notre épître n'est pas authentique. Car en quoi cela est-il indigne de l'Apôtre, de demander avec instance que cette épître soit communiquée à d'autres fidèles qu'à ceux de Thessalonique? Comp. Col., IV, 16. Un faussaire n'aurait pas fait cette recommandation si elle n'avait été connue comme étant une chose usitée par S. Paul.

28. — *Gratia*, etc. « Hanc nos quoque consequamur: consequemur autem si voluerimus... Si ergo latas leges servamus, et legislatoris (Pauli) etiam benedictionem metemus, in Christo Jesu Domino nostro cum quo Patrem cum sanctissimo Spiritu decet gloria et magnificentia, nunc et semper et in sæcula sæculorum, Amen. » Pieuse et édifiante conclusion de Théodoret.

